



Une étude réalisée par
l'association **Sciences Citoyennes**

Coordination
Charlotte COQUARD

Le tiers-veilleur, un acteur de la recherche participative

Note sur l'accompagnement de la recherche participative

Avec le soutien de
la Fondation de France



LE TIERS-VEILLEUR : UN ACTEUR DE LA RECHERCHE PARTICIPATIVE

NOTE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RECHERCHE PARTICIPATIVE

Introduction	6
1. Pourquoi cette note ?	6
2. Méthodologie	7
2.1. Démarche méthodologique	7
2.2. Limites méthodologiques	8
Contexte : Pourquoi un Tiers-veilleur pour les projets de recherche participative ?	9
1. La recherche participative	9
1.1. Définitions	9
1.1.1. Enjeux de définition	9
1.1.2. Critères de différenciation des pratiques	9
1.1.3. Définition de la recherche participative selon Sciences Citoyennes	10
1.2. Pourquoi la recherche participative ?	11
1.2.1. La reconnaissance de la légitimité des savoirs profanes	11
1.2.2. Pour une production de savoirs originaux	11
1.2.3. Pour une recherche responsable	12
1.2.4. Une démocratisation des choix techno-scientifiques	12
1.2.5. Une visée de transformation sociale	13
2. Les besoins de la recherche participative	14
2.1. L'insuffisant soutien institutionnel à la recherche participative	14
2.1.1. Le manque d'institutionnalisation et de pérennisation des programmes de financement de la recherche participative	14
2.1.2. Des structures de financement à adapter aux contraintes de la co-construction	14
2.1.3. Récompenser l'investissement social du chercheur : repenser l'évaluation	15
2.1.4. Le manque de visibilité de la recherche participative auprès des chercheurs et des associations	15
2.2. Les défis de la co-construction des savoirs	16
2.2.1. Le risque de ne pas co-construire pendant le montage de projet	16
2.2.2. Le risque de reproduire les rapports de domination	16
2.2.3. Les craintes d'instrumentalisations réciproques	17
2.2.4. Les différences de temporalités et de langages	18
2.2.5. La difficile valorisation des résultats	18
3. Conclusion : Dépasser ces défis – vers un dispositif « tiers-veilleur »	19
3.1. Un besoin reconnu d'un tiers	19
3.2. Pourquoi un nouveau dispositif d'accompagnement à la recherche ?	19

Utopies et réalités - Des recommandations à l'épreuve des expérimentations	21
1. Quelques expérimentations en France et en Belgique	21
1.1. L'origine – le dispositif « tiers-veilleur » sous REPERE	21
1.1.1. Le programme REPERE	21
1.1.2. Le dispositif « tiers-veilleur » de REPERE	21
1.1.3. Le retour d'expérience des tiers-veilleurs	22
1.2. Les expérimentations du dispositif tiers-veilleur dans les projets du programme Écosystèmes, agricultures et alimentation de la Fondation de France	23
1.2.1. Cadre de l'expérimentation tiers-veilleur	23
1.2.2. Bilan provisoire de l'expérimentation tiers-veilleur	23
1.3. Une expérience dans un esprit similaire : le Centre d'Appui des projets Co-Create	24
1.4. L'accompagnement tiers-veilleur dans Resp'HAIES	24
1.5. L'expérimentation tiers-veilleur dans l'initiative CO ³ : CO-COnstruction des COnnaisances	25
1.6. Une instance de réflexion transverse : le Comité Scientifique Tiers-veilleur	26
2. Les missions du tiers-veilleur – une palette de missions possibles selon les configurations du projet	27
2.1. Instaurer la confiance envers le tiers-veilleur	29
2.2. Renforcer la réflexivité au sein du projet	30
2.2.1. Veiller à la qualité de la co-construction	30
2.2.2. Apporter un cadre « d'intelligibilité »	31
2.2.3. Apporter de la réflexivité	32
2.3. Appuyer le collectif suivant ses demandes	32
2.3.1. Apporter des outils participatifs	32
2.3.2. Animer ou appuyer le collectif suivant leur demande	33
2.4. Faciliter la collaboration au sein du collectif	34
2.4.1. Gérer les altérités au sein du collectif et permettre le consentement	34
2.4.2. Faire apparaître un diagnostic et émerger des solutions	34
2.5. Faciliter la collaboration avec le(s) bailleur(s) et l'extérieur	35
2.5.1. Créer une relation de confiance entre le tiers-veilleur, le collectif de recherche et le bailleur	35
2.5.2. Faciliter les relations avec l'extérieur et traduire, en particulier dans des contextes de conflits latents ou avérés	36
2.5.3. Créer du lien avec les autres projets	37
3. L'identité des tiers-veilleurs : vers une nouvelle communauté ?	38
3.1. Qui est le tiers-veilleur ?	38
3.1.1. Un tiers-veilleur est-il un individu ou un groupe ?	38
3.1.2. Quelle posture pour le tiers-veilleur ?	38
3.1.3. Quelle formation et quelles compétences ?	38

3.1.4. <i>Comment le tiers-veilleur est-il rémunéré ?</i>	40
3.1.5. <i>Qui choisit le tiers-veilleur et quand ?</i>	41
3.2. Former une communauté de pairs	41
3.2.1. <i>Différentes formes de communautés</i>	41
3.2.2. <i>La création d'une cellule tiers-veilleur ?</i>	42
4. Les ressources à disposition des tiers-veilleurs	44
4.1. Quelques outils existants	44
4.1.1. <i>Analyser, diagnostiquer, aider :</i>	44
4.2.2. <i>Rendre compte et capitaliser</i>	44
4.2.3. <i>Proposer des outils participatifs pour faciliter ou accélérer la co-construction</i>	45
4.2.4. <i>Créer du lien entre les projets</i>	46
4.2. Des ressources à créer pour des nouveaux métiers ?	46
■ Conclusion – Le tiers-veilleur, un rôle en perpétuelle invention	49
■ Bibliographie	50
<i>Livres</i>	50
<i>Articles scientifiques</i>	50
<i>Rapports</i>	50
<i>Documents internes</i>	52
<i>Sites internet</i>	52
■ Annexe 1 – Le Programme REPERE	53
■ Annexe 2 – Le séminaire tiers-veilleur – décembre 2018	54
■ Annexe 3 – les profils-types de projets par les Tiers-veilleurs de REPERE	56

Introduction

1. Pourquoi cette note ?

Les termes de « participation » et de « co-construction » ont le vent en poupe. « Le terme de co-construction a fait irruption de manière récente dans le langage courant : utilisé dans la presse écrite une fois par an avant 2003, une fois par mois en 2005, il apparaît presque quotidiennement en 2013¹ ». Si le terme « co-construction » est facilement utilisé dans les discours, la réelle mise en place d'un processus de co-construction n'est pas chose aisée.

La recherche participative, entendue comme une co-construction des savoirs, n'est pas sans défi – d'un insuffisant soutien institutionnel de la recherche participative aux difficultés inhérentes à la collaboration entre des partenaires aux cultures et visions différentes. Partant de ce constat, des expérimentations d'accompagnement à la recherche participative se sont développées en France depuis 10 ans.

En 2009, le Ministère de l'Environnement initie le programme REPERE (Réseau d'Echange et de Projets sur le Pilotage de la Recherche et de l'Expertise), qui permettra de financer 18 projets de recherche fondés sur le partenariat entre recherche et société civile non marchande. Dès 2010, dans le cadre du deuxième appel à projets du programme REPERE, est mis en place un dispositif « tiers-veilleur ». Celui-ci avait « pour mission principale de garantir une forte réflexivité à l'échelle des projets permettant d'ancrer les conclusions et recommandations du programme dans les expérimentations soutenues². » Si les tiers-veilleurs de REPERE n'avaient pas comme mission première l'accompagnement, ce dispositif a évolué par l'expérimentation et le nom « tiers-veilleur » est resté pour désigner l'accompagnement de la recherche participative par un tiers. Une des principales recommandations de ce groupe d'observateurs de projets de recherche participative a été de mieux capitaliser afin de pérenniser ce type de recherche³. C'est justement l'objet de cette note : capitaliser sur les expériences d'accompagnement afin de participer à la construction et pérennisation de l'accompagnement de ce mode original de production des savoirs.

Cette note s'inscrit dans un travail plus large de l'association Sciences Citoyennes pour la promotion et la pérennisation de la recherche participative. Sciences Citoyennes a pour mission de favoriser et prolonger le mouvement actuel de réappropriation citoyenne et démocratique de la science, afin de la mettre au service du bien commun. Elle s'intéresse depuis sa création en 2002 à appuyer le renforcement des capacités de recherche et d'expertise de la société civile par le développement d'un tiers secteur scientifique, répondant mieux à des besoins sociaux et écologiques croissants et négligés par les orientations scientifiques dominantes, qu'elles soient le fait de l'État ou de l'industrie privée. Depuis 2012, Sciences Citoyennes s'est engagée dans un processus d'approfondissement de sa réflexion sur les pratiques de recherche participative en France. Grâce au soutien de la Fondation de France, l'association a produit un état des lieux des pratiques, des acteurs et des processus de recherche participative en France (2013)⁴ puis un rapport sur les outils à développer pour favoriser des démarches impliquant durablement les citoyens dans la recherche scientifique (2016)⁵.

Dans la continuité de cette réflexion, la Fondation de France soutient depuis 2016 l'association Sciences Citoyennes pour poursuivre la réflexion sur l'accompagnement de la recherche participative via le projet *Le tiers-veilleur : un acteur de la recherche participative*.

Il s'agit pour Sciences Citoyennes d'expérimenter l'accompagnement à la recherche participative en apportant un appui au processus de co-construction de trois collectifs de recherche, inscrits dans

1. AKRICH Madeleine, « Co-construction », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/es/dico/co-construction>

2. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *Synthèse du Colloque REPERE des 15 et 16 mai 2014*, 2016, 21p.

3. Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche, *Analyse transversale des projets de REPERE (AAP2), Atelier auprès des tiers-veilleurs : quelles recommandations issues de l'observation des projets REPERE ?*, Note de capitalisation, 2014, 15p.

4. Sciences Citoyennes, *La recherche participative comme mode de production de savoirs. Un état des lieux des pratiques en France*, rapport coordonné par STORUP Béangère, 2013, 94p. <https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2013/05/FSC-rechercheparticipative-FdF.pdf>

5. Sciences Citoyennes, *La recherche participative comme mode de production de savoirs original répondant aux besoins socio-environnementaux des citoyens*, rapport coordonné par FIORINI Cyril, 2016, 52p.

le programme *Écosystèmes, agricultures et alimentation* de la Fondation de France. Un Comité Scientifique, réunissant des experts de la recherche participative, a pour mission de débattre, critiquer et valider ce travail d'accompagnement. Cette *Note sur l'accompagnement de la recherche participative – les expérimentations « tiers-veilleurs »* est issue tant de l'expérimentation d'accompagnement par Sciences Citoyennes que d'autres initiatives⁶. Elle a été rédigée par l'association Sciences Citoyennes, sur la base d'une bibliographie ainsi que des entretiens avec quelques accompagnateurs ou tiers-veilleurs de la recherche participative⁷. Elle s'appuie également sur les conseils et apports du Comité Scientifique et sur les échanges engagés lors du séminaire de travail « L'accompagnement de la recherche participative » organisé par l'association en décembre 2018⁸.

2. Méthodologie

2.1. Démarche méthodologique

La présente note a été rédigée sur la base de plusieurs expérimentations d'accompagnement de la recherche participative, et notamment :

- Le dispositif « tiers-veilleur » sous le programme REPERE, en tant que prémices d'un accompagnement de la recherche participative ;
- Le « dispositif tiers-veilleur » de Sciences Citoyennes, accompagnant trois projets soutenus par la Fondation de France dans le cadre du programme *Écosystèmes, agricultures et alimentation* ;
- Le dispositif tiers-veilleur piloté par Sciences Citoyennes dans le projet Resp'HAIES ;
- L'expérience de la Cellule d'appui dans le cadre du programme Co-Create soutenu par Innoviris ;
- Le dispositif CO³ – *Co-construction des connaissances*⁹, soutenu par l'ADEME, la Fondation de France, Agropolis Fondation, la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, et la fondation Carasso, dans lequel chacun des projets de recherche sélectionné est accompagné par un tiers-veilleur.

Les bonnes pratiques et leçons tirées de ces expérimentations ont été recueillies via différentes méthodes :

- Les réflexions et retours d'expérience des membres du Comité Scientifique Tiers-veilleur ;
- Les réflexions et partages d'expérience lors du séminaire *L'accompagnement de la recherche participative*, organisé par Sciences Citoyennes, qui s'est tenu à Paris dans les locaux de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, les 3 et 4 décembre 2019, réunissant des acteurs de la recherche participative – chercheurs, porteurs de projets et accompagnants entre autres¹⁰.
- La littérature scientifique et grise, en particulier :
 - *Les rapports de Sciences Citoyennes*
 - Sciences Citoyennes, *La recherche participative comme mode de production de savoirs original répondant aux besoins socio-environnementaux des citoyens*, rapport coordonné par FIORINI Cyril, 2016, 52p.
 - Sciences Citoyennes, *La recherche participative comme mode de production de savoirs. Un état des lieux des pratiques en France*, rapport coordonné par STORUP Bérangère, 2013, 94p.

6. Cf. Méthodologie. Notamment l'expérience de la Cellule d'Appui du dispositif Co-Create soutenu par Innoviris (<http://www.cocreate.brussels>) ou l'appel à projets de recherche participative CO³ – *Co-construction des connaissances* animé par Sciences Citoyennes en 2018 (<https://sciencescitoyennes.org/un-nouveau-dispositif-de-soutien-a-la-recherche-participative-co3/>).

7. Se référer à la partie 2.1 « Démarche méthodologique pour la liste des entretiens ».

8. Se référer au document en annexe 2.

9. <https://sciencescitoyennes.org/un-nouveau-dispositif-de-soutien-a-la-recherche-participative-co3/>

10. Se référer à l'annexe 2.

- *Le rapport de la mission du ministère de l'Éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche HOULLIER François et MERILHOU-GOUDARD Jean-Baptiste, Les sciences participatives en France. État des lieux, bonnes pratiques et recommandations, Rapport aux ministres en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2016, 122 p.*
- *Les documents de capitalisation du dispositif tiers-veilleur dans le cadre du programme REPERE ;*
- *Des entretiens conduits avec des accompagnateurs de la recherche participative pour alimenter des récits.*

Entretien A	Accompagnatrice	Entretien réalisé le 2 avril 2019
Entretien B	Accompagnatrice / Tiers-veilleuse	Entretien réalisé le 9 avril 2019
Entretien C	Accompagnateur / Tiers-veilleur	Entretien réalisé le 4 avril 2019
Entretien D	Accompagnatrice / Tiers-veilleuse	Entretien réalisé le 26 juin 2019

2.2. Limites méthodologiques

- o Tout d'abord, la première limite méthodologique qu'il convient de noter est la non-exhaustivité de cette note.
 - D'une part, cette note s'inscrit dans une définition précise et située de la recherche participative, et n'expose donc pas l'ensemble de l'étendue des modalités de collaboration entre chercheurs et non-chercheurs.
 - D'autre part, cette note ne repose pas sur le retour d'expériences de l'ensemble des expérimentations d'accompagnement de la recherche participative, en France ou dans le monde. La vision de l'accompagnement de la recherche participative est également située, en reprenant notamment le terme de « tiers-veilleur » du programme REPERE tout en faisant évoluer la notion.
- o Aussi, cette note ne vise pas à s'inscrire dans une démarche prescriptive, mais cherche plutôt à capitaliser les expériences déjà réalisées de manière souple. L'accompagnement à la recherche participative, et le dispositif « tiers-veilleur » en particulier, est en plein développement et de nombreuses expérimentations sont en cours. Cette note est donc en construction et sera amenée à évoluer dans les prochaines années.
- o Les récits et retours d'expériences, qu'ils soient issus du séminaire, des entretiens ou des synthèses de projets, n'ont pas pour objectif de refléter de manière représentative les visions de l'accompagnement à la recherche participative. Par exemple, les entretiens n'ont pas été menés avec un échantillon représentatif des chercheurs et collectifs de recherche, mais bien avec des acteurs sélectionnés du fait de leur investissement dans des démarches d'accompagnement de la recherche participative. Ce choix méthodologique s'explique par la volonté de déceler les « bonnes pratiques » opérationnelles des acteurs.

■ Contexte : Pourquoi un Tiers-veilleur pour les projets de recherche participative ?

1. La recherche participative

1.1. Définitions

1.1.1. Enjeux de définition

Derrière le terme *recherche participative* se cache une multitude de pratiques et de visions, qu'il convient de mettre en lumière afin d'explicitier le contexte dans lequel cette note s'inscrit. La première étape est la définition des termes polysémiques à l'instar de *sciences participatives*, ou *recherche participative*.

Par exemple, le terme *sciences participatives* est entendu au sein de Sciences Citoyennes comme un mode de participation des citoyens à la seule étape de collecte des données dans un protocole académique préalablement défini. Or, le rapport *Les sciences participatives en France : États des lieux, bonnes pratiques et recommandations*¹¹ rendu public en 2016 définit les sciences participatives comme la grande catégorie rassemblant l'ensemble des types de collaborations chercheurs/non-chercheurs, que les auteurs déclinent en trois sous-catégories qu'ils appellent les sciences citoyennes, la community-based research et les recherches participatives. De même, les distinctions entre recherche collaborative, recherche-action-participative, recherche partenariale ne sont pas évidentes.

On constate ainsi l'existence d'un foisonnement de termes, foisonnement qui n'est pas neutre : il révèle aussi la polysémie des terminologies, un même terme pouvant traduire une grande diversité de valeurs, de visions et de pratiques selon les discours. Ceci ne facilite ni la compréhension théorique de la recherche participative, ni son opérationnalité, en risquant notamment de créer une rupture entre les discours et la réalité.

1.1.2. Critères de différenciation des pratiques

Le degré de participation des non-chercheurs académiques à la recherche

Dans le cadre de cette note, le terme *sciences participatives* sera considéré comme désignant tous les « projets scientifiques dans le cadre desquels des citoyens récoltent bénévolement des données en suivant un protocole scientifique défini préalablement par des scientifiques¹². ». Cette définition correspond également au terme *sciences citoyennes* dans le rapport cité précédemment¹³.

La recherche participative se distingue fortement des sciences participatives dans leurs niveaux respectifs de participation des non-chercheurs : ces dernières visent la collaboration des non-chercheurs dans des processus de recherche sans pour autant leur donner un pouvoir de décision sur le protocole de recherche. Elles ne cherchent pas non plus à (re)légitimer les savoirs profanes qu'ils sont en capacité de développer.

À l'inverse, la recherche participative vise un degré de participation élevé dans le processus de recherche, à savoir un partage du pouvoir sur le processus entre chercheurs et non-chercheurs dans le respect des différentes formes de savoirs.

La possibilité de collaboration des chercheurs et non-chercheurs est conçue dès la problématisation – et donc le montage du projet de recherche – comme une condition *sine qua non* de la co-construction des savoirs, mais également tout au long du processus de recherche et jusqu'à la valorisation des résultats de recherche. Toutefois, le degré d'implication des non-chercheurs peut varier selon la pertinence jugée.

Cette définition a une portée politique en visant une symétrie dans la relation de pouvoir entre

11. HOULLIER François et MERILHOU-GOUDARD Jean-Baptiste, *Les sciences participatives en France. État des lieux, bonnes pratiques et recommandations*. Rapport aux ministres en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2016, 122 p.

12. Sciences Citoyennes, *La recherche participative comme mode de production de savoirs. Un état des lieux des pratiques en France*, rapport coordonné par STORUP Bérange, 2013, 94p. <https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2013/05/FSC-recherche-participative-FdF.pdf>

13. HOULLIER François, *op. cit.*, p.21

chercheurs académiques et acteurs de la société civile. En abolissant le rapport de domination entre les différentes formes de savoirs, la recherche participative requiert un changement de posture pour refuser le rapport hiérarchique entre chercheurs et acteurs profanes (c'est à dire « non certifiés en matière de production de savoirs universitaires¹⁴ » selon la définition de Lucie Gélinau).

Une recherche au service de l'intérêt général et des demandes de terrain

Selon les différentes conceptions dégagées par Christine Couture, Nadine Bednarz et Souleymane Barry¹⁵, la recherche-action vise principalement une transformation sociale, alors que le modèle de la recherche collaborative est davantage tourné vers l'éclairage de pratiques avec une double finalité de recherche et de formation. La recherche participative émerge d'une problématique d'intérêt général identifiée par la société civile et poursuit deux finalités : la production de connaissances scientifiques actionnables, mise au service d'une transformation sociale, pour l'intérêt général.

En pratique, ces divergences entre ces modèles se concrétisent par les rapports entre chercheurs et non-chercheurs. Alors que certains modèles restent dans une polarité des partenaires, avec un transfert des connaissances, la recherche participative se fonde sur la construction d'une identité de « co-chercheur » attribuée aux non-chercheurs impliqués dans la collaboration avec un réel croisement des savoirs.

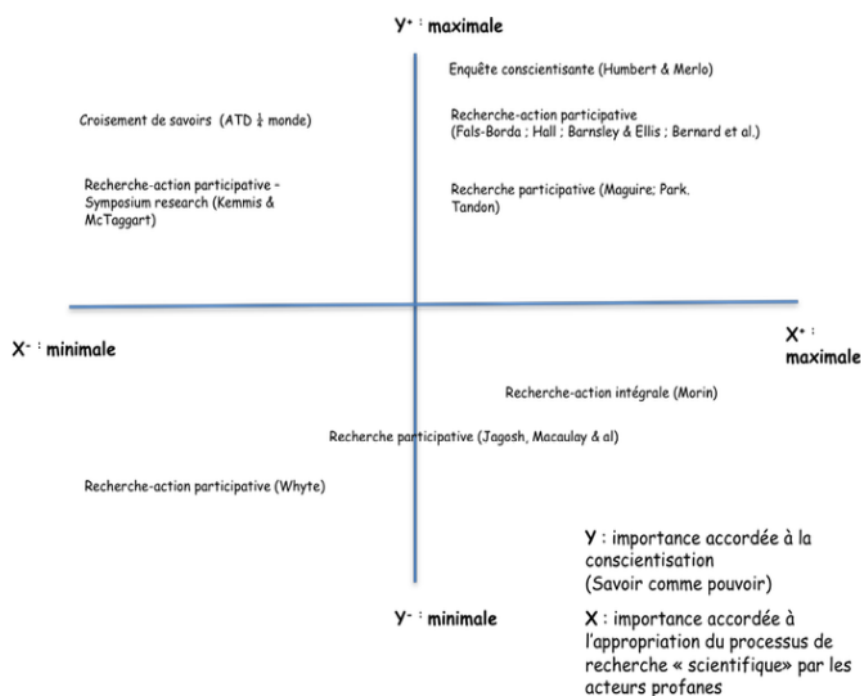


Figure 1 : La RAP et autres expressions apparentées.

Tableau 1: Une autre classification possible : comparaison des recherches-action-participative selon le degré d'appropriation du processus de recherche par des acteurs profanes et du degré de conscientisation politique par GÉLINEAU Lucie, « Quand recherche-action participative et pratiques AVEC se conjuguent : enjeux de définition et d'équilibre des savoirs 1 Mères et monde », RECHERCHES QUALITATIVES – Hors Série, numéro 13, 2012, pp. 35-54

1.1.3. Définition de la recherche participative selon Sciences Citoyennes

Dans cette note, la recherche participative sera entendue comme des pratiques d'implication d'acteurs de la société civile organisée et non marchande dans des processus de recherche scientifique visant l'intérêt général. Ces pratiques se caractérisent par une collaboration entre des utilisateurs de la recherche et des chercheurs académiques aux différents stades du projet de recherche, de la co-construction de la problématique en amont jusqu'à la diffusion des résultats

14. GÉLINEAU Lucie, « Quand recherche-action participative et pratiques AVEC se conjuguent : enjeux de définition et d'équilibre des savoirs 1 Mères et monde », RECHERCHES QUALITATIVES – Hors Série, numéro 13, 2012, pp. 35-54

15. COUTURE Christine, BEDNARZ Nadine et BARRY Souleymane, « Conclusion : Multiples regards sur la recherche participative. Une lecture transversale », in ANADÓN Marta (ss dir), *La recherche participative. Multiples regards*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007, p. 205-222.

en aval, en passant par la définition des protocoles de recherche, le recueil des données et leur analyse.

Si toute recherche participative ne nécessite pas par nature une implication maximale des non-chercheurs, celle-ci doit être recherchée autant qu'elle est pertinente pour les objectifs partagés du projet de recherche. Les finalités d'une telle collaboration sont, par la co-construction de nouveaux savoirs, de faire avancer la recherche scientifique par la valorisation de résultats originaux et de répondre à des problématiques rencontrées par les acteurs non-chercheurs impliqués qui peuvent correspondre à des sujets de recherche orphelins¹⁶.

1.2. Pourquoi la recherche participative ?

La recherche participative est apparue en réponse à un contexte socio-historique marqué par la rupture de la confiance entre la société et les sciences.

Dans les années 1950-1960, la recherche publique est soutenue par l'État, au nom du progrès scientifique, avec la création des organismes publics de recherche. Ce système de recherche scientifique repose sur un « contrat entre société et science (...) basé sur la confiance des citoyens dans les chercheurs et les décideurs politiques¹⁷. » En parallèle, le développement économique du monde occidental conduit le secteur marchand, et en particulier les grandes entreprises, à développer leurs propres recherches scientifiques. Dans les années 1970, les scandales liés aux développements technoscientifiques (pollutions chimiques, Tchernobyl etc.) conduisent à une crise de légitimité du secteur scientifique : apparaît « un sentiment grandissant du manque de maîtrise collective des structures technoscientifiques et économiques à l'heure de la mondialisation¹⁸ ».

Ce déficit de confiance dans les instances scientifiques et les développements technologiques qui en découlent amène les acteurs de la société civile à se mobiliser, à remettre en cause le rapport entre science et société, à développer leur expertise et investir la recherche, développant ainsi aux côtés de la recherche publique et de la recherche privée, un Tiers-Secteur Scientifique. La recherche participative est alors vue comme un outil contribuant à la redéfinition du rapport de la société à la production de savoirs.

1.2.1. La reconnaissance de la légitimité des savoirs profanes

Budd Hall et Rajesh Tandon décrivent comment un processus de « dépossession de la connaissance » s'est opéré au Moyen Âge afin d'imposer l'hégémonie de la connaissance occidentale académique, légitimant une infime partie de la connaissance. En décrivant le processus de construction de l'université d'Oxford comme un lieu fermé, encloué derrière des murs, les auteurs mettent en exergue la création d'une ligne de démarcation hermétique entre les « savants » et les « non savants » : « *The enclosing of the academy dispossessed the vast majority of knowledge keepers, forever relegating their knowledge to witchcraft, tradition, superstition, folkways or, at best, some form of common sense*¹⁹. »

La recherche participative, comme modalité de co-construction des savoirs, vise à casser cette ligne de démarcation et à décoloniser la production de savoirs, jusqu'alors dominée par des institutions académiques créées par des hommes occidentaux. Elle permet de re-légitimer les savoirs non reconnus par le champ scientifique.

1.2.2. Pour une production de savoirs originaux

Le croisement des savoirs entre chercheurs et acteurs profanes n'a pas seulement un objectif démocratique ou de justice, mais vise bien à produire des connaissances scientifiques nouvelles qui n'auraient pas été permises par la seule recherche traditionnelle. En effet, non seulement l'intégration

16. Sciences Citoyennes, *La recherche participative comme mode de production de savoirs original répondant aux besoins socio-environnementaux des citoyens*, rapport coordonné par FIORINI Cyril, 2016, 52p.

17. Sciences Citoyennes, *La recherche participative comme mode de production de savoirs. Un état des lieux des pratiques en France*, rapport coordonné par STORUP Bérangère, 2013, 94p. <https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2013/05/FSC-recherche-participative-FdF.pdf>

18. Sciences Citoyennes, *ibid.*

19. « *L'enfermement de l'académie a dépossédé la grande majorité des gardiens de connaissances, reléguant pour toujours leurs connaissances à la sorcellerie, la tradition, la superstition, le folklore ou, au mieux, une certaine forme de bon sens.* » HALL Budd et TANDON Rajesh, « Decolonization of knowledge, epistemicide, participatory research and higher education », *Research for All*, 2017, vol. 1, n° 1, pp. 6-19. DOI 10.18546/RFA.01.1.02.

des savoirs profanes permet la « mobilisation de compétences très diverses et de savoirs d'expérience très spécialisés²⁰ » qui n'auraient pas forcément été intégrés dans une recherche dite « classique », mais la recherche participative permet également de répondre à des problèmes scientifiques pour lesquels les « canons occidentaux scientifiques²¹ » apparaissent insuffisants. L'ancrage dans le « terrain » des chercheurs et le croisement des savoirs doit permettre d'augmenter la pertinence des résultats scientifiques de la recherche et de progresser en termes de résultats et de méthodes de recherche.

Ainsi, la recherche participative encourage les chercheurs à travailler en inter ou transdisciplinarité, puisque les problèmes de terrain ne s'accommodent pas toujours des découpages disciplinaires des universités. De plus, cette collaboration entre plusieurs disciplines scientifiques permet l'analyse de la complexité et de la systémique – approche particulièrement pertinentes pour certains des enjeux majeurs tels que le changement climatique, la santé etc.

1.2.3. Pour une recherche responsable

Par ailleurs, la recherche participative est une recherche ancrée dans un contexte donné. Ceci permet de ré-introduire le chercheur dans la société, de le replacer dans un rôle de responsabilité vis-à-vis de la société²². La recherche, si elle doit répondre à une méthodologie scientifique rigoureuse, n'est pas neutre et ne peut être considérée comme désincarnée de ses impacts sur la société. Les chercheurs peuvent ainsi « donner à voir » l'utilité sociétale de la recherche grâce à leur association avec la société civile²³ et redonner du sens à leur métier.

Cette confrontation de la recherche et de la société permet là encore de rendre compte de la complexité de la réalité et de retourner vers une approche scientifique plus holistique.

1.2.4. Une démocratisation des choix techno-scientifiques

Le fait que la recherche participative ait pour objectif de trouver des réponses à des problèmes donnés d'un groupe de citoyens conduit ces mêmes citoyens à devenir des programmeurs de la recherche, et ainsi à démocratiser les politiques techno-scientifiques qui ont un impact considérable sur notre société. Les objets de la recherche participative sont en effet le reflet des préoccupations et des priorités de la société. On peut noter par exemple une prégnance des thématiques « Agriculture et écologie » et « Environnement » dans les domaines des projets français de sciences participatives – au sens du rapport Houillé²⁴. La société civile peut également amener la recherche à s'intéresser à des sujets de recherche marginaux ou orphelins.

De plus, la recherche participative permet de renforcer les capacités de la société civile organisée à contribuer aux controverses techno-scientifiques, en développant des outils, en apportant de la réflexivité et des résultats scientifiques nouveaux. Elle offre parfois une « caution scientifique » aux acteurs profanes dans les rapports aux pouvoirs publics ou aux bailleurs de fonds, même si cette carte à jouer est à double tranchant (moins de légitimité pour les acteurs associatifs ne travaillant pas avec des partenaires académiques, le « scientific imperative »²⁵).

D'autre part, non seulement la recherche participative vise à démocratiser les politiques de recherche et les choix techno-scientifiques, mais aussi, en étant ancrée dans la société, la recherche participative impose par sa nature d'englober les dimensions sociales dans le questionnement de la technique. En sortant du laboratoire confiné, ce type de recherche permet de rompre le découplage société-technique, et de directement confronter un développement technologique

20. HOULLIER François, *op.cit.*

21. HALL Budd, *op.cit.*

22. Beaucoup de chercheurs qui ne sont pas engagés dans la recherche participative sont bien évidemment conscients de la responsabilité de leur recherche. Pour aller plus loin, voir le cycle de colloques organisé par Sciences Citoyennes : <https://recherche-responsable.org/> (consulté le 09/08/2019)

23. Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche, *Analyse transversale des projets de REPERE (AAP2), Atelier auprès des tiers-veilleurs : quelles recommandations issues de l'observation des projets REPERE ?*, Note de capitalisation, 2014, 15p.

24. HOULLIER François, *op.cit.*

25. CORREAU Audrey, GUILLET Fanny, RABAUZ Suzanne, "The influence of ecological knowledge on biodiversity conservation policies : A strategic challenge for knowledge producers". *Journal for Nature Conservation*, Vol 46, December 2018, p. 97-105

à ces implications sociales et sociétales. Cette dimension paraît très importante dans une époque de développement technologique rapide (comme l'intelligence artificielle par exemple), mais également pour tout questionnement technique (mise en place d'un compostage par exemple).

Enfin, le soutien à une co-construction des savoirs n'est pas une simple revendication technique, mais bien une volonté politique de démocratisation de la sphère scientifique. Pour expliciter cette idée, la classification par degré de participation à la recherche peut être comparée à l'échelle de la participation politique d'Arnstein²⁶. Les stades de participation plutôt symboliques de type informationnel, consultatif ou de consultation correspondraient à la communication scientifique unidirectionnelle ou aux sciences participatives. Les niveaux de participation de partenariat, délégation du pouvoir ou de contrôle citoyen renverraient à la recherche participative de par le partage de pouvoir de décision.



FIGURE 1 French Student Poster. In English, I participate; you participate; he participates; we participate; you participate . . . They profit.

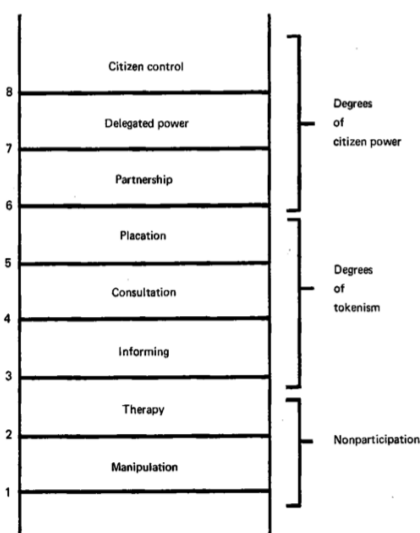


FIGURE 2 Eight Rungs on a Ladder of Citizen Participation

ARNSTEIN Sherry R., « A Ladder Of Citizen Participation », *Journal of the American Planning Association*, 35 :4, 1969, 216-224.

1.2.5. Une visée de transformation sociale

En recherche participative, les personnes directement concernées font partie du collectif de recherche aux côtés des chercheurs. Ces personnes sont confrontées en « première ligne » à l'expérimentation et la transformation sociale. Ainsi, la recherche participative vise la transformation de la société tout en ayant en premier lieu un impact sur les membres du collectif de recherche : ils doivent s'adapter, risquer. Certaines de ces recherches aboutissent alors à l'ouverture de tabous et à rendre apparent la complexité des contraintes de chacun.

26. ARNSTEIN Sherry R., « A Ladder Of Citizen Participation », *Journal of the American Planning Association*, 35: 4, 1969, 216 — 224.

2. Les besoins de la recherche participative

Malgré les nombreuses expériences de recherche participative, ce type de recherche peine à se généraliser et à s'institutionnaliser en France. Sciences Citoyennes attribue les causes de ces difficultés à un insuffisant soutien institutionnel mais également au manque d'ancrage des pratiques de la co-construction dans les cultures académiques et associatives.

2.1. L'insuffisant soutien institutionnel à la recherche participative

2.1.1. Le manque d'institutionnalisation et de pérennisation des programmes de financement de la recherche participative

Plusieurs dispositifs de financement de recherche participative ont été créés en France, et notamment :

- o Le programme REPERE (Réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche et l'expertise) initié en 2009 par le ministère de l'Environnement, qui a pris fin en 2014 (voir Annexe 1) ;
- o Plusieurs programmes créés par des Conseils régionaux : Chercheurs-citoyens en région Nord-Pas-de-Calais, le programme Appropriation Sociale des Sciences (ASOSC) en Bretagne ou les Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI)²⁷ de la région Île-de-France. Certains de ces programmes ont vu se clore leur budget lors du changement de mandature lié aux élections régionales de 2015. D'autres Conseils régionaux ont mis en place des appels à projets destinés aux collaborations entre laboratoires publics et organisations de la société civile mais plutôt sous l'angle de l'innovation sociale (Champagne-Ardenne, Auvergne, Aquitaine, etc.).

Ces exemples démontrent la précarité de tels programmes de recherche participative, ainsi que leur dimension politique. Afin de pérenniser et ancrer dans la durée la recherche participative, il est nécessaire de poursuivre l'institutionnalisation de ces financements.

2.1.2. Des structures de financement à adapter aux contraintes de la co-construction

La recherche participative est un mode de production des savoirs très exigeant en termes de participation des acteurs et de co-construction. Cette qualité de la collaboration entre partenaires nécessite d'être soutenues par des outils et méthodes différentes, notamment dans la structuration des appels à projets – critères de sélections, mixité des comités de suivi et évaluation, critères d'évaluation etc.

De nombreux acteurs remettent en question la pertinence du financement par projet, pour les chercheurs et les associations, souvent déjà fragilisées : « Comme dans le domaine de la recherche, la logique du financement par projet, même si elle peut permettre l'émergence d'initiatives originales, rend souvent difficile le travail à long terme et la construction des compétences²⁸. » Si cette difficulté du financement limité dans le temps impacte tous les projets de recherche, elle est encore plus dommageable dans un contexte où réunir les acteurs autour d'un projet co-construit requiert du temps et de l'énergie additionnelle.

Le caractère trop ponctuel du soutien aux projets de recherche participative avait été relevé par les tiers-veilleurs du programme REPERE, qui pointaient alors un manque de capitalisation, non seulement des problématiques de recherche mais aussi des difficultés inhérentes à la collaboration entre partenaires : « les difficultés procédurales attachées au caractère coopératif et les moyens d'y faire face (...) seraient en quelque sorte « redécouverts » par les parties prenantes à chaque nouvelle expérience sans que profit puisse être tiré des expériences antérieures²⁹ ». Ils recommandaient alors une meilleur capitalisation et une « pérennisation dans la durée de réseaux coopératifs chercheurs/société civile³⁰ ».

27. <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/partenariats-institutions-citoyens-recherche-innovation-picri>

28. Alliance Sciences et Société (ALLiss), *Prendre au sérieux la société de la connaissance, Livre Blanc*, 2017, p.43. Voir aussi les travaux menés lors de la construction du dispositif CO³, séminaire du 27 juin 2017 : <https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2019/01/Synthèse-séminaire-27-juin-2017.pdf> et séminaire du 17 octobre 2017 : https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2019/01/Synthèse_Baillieurs_RP_17102017_v2.pdf, consultés le 12/08/2109

29. Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche, *op.cit.*

30. *Ibid.*

Certaines leçons sont tout de même parfois tirées. Ainsi le dispositif Co-Construction des connaissances (CO³, voir le paragraphe 1.5 page 25) a-t-il intégré dans son financement le soutien au montage de projets. Le dispositif supporte des projets dits « en émergence » qui permettent au collectif de recherche d'être soutenu financièrement dans la phase cruciale de co-construction de la problématique de recherche commune, c'est-à-dire en amont du projet de recherche. Ce même programme prévoit également une indemnisation des associations, pour permettre la participation de leurs membres aux activités transverses du dispositif non financées dans le cadre des projets.

2.1.3. Récompenser l'investissement social du chercheur : repenser l'évaluation

Dès 2013, le rapport de Sciences Citoyennes sur la recherche participative relevait que l'institutionnalisation et le développement de la recherche participative passerait par une récompense pour l'investissement social du chercheur³¹. Afin d'encourager et de rétribuer les chercheurs (mais également les partenaires de la société civile) investis sur des questions d'intérêt général, il conviendrait d'adapter les critères d'évaluation dits classiques à la recherche participative³².

Or, l'évaluation de ce mode original de production des connaissances fait face à deux difficultés principales. Tout d'abord, si des critères de pertinence scientifique ont été développés, l'évaluation de la pertinence sociale des projets est plus périlleuse. D'autre part, la polysémie des concepts de « recherche participative », « recherche collaborative » ou encore « sciences participatives », ne permet pas aux évaluateurs de se donner un cadre clair de délimitation de ce type de projets³³. Dans son rapport sur la recherche participative de 2016, Sciences Citoyennes recommande notamment une évaluation qui intégrerait des critères sur la co-construction, qui serait réalisée par des comités d'évaluation multi-acteurs, et qui permettrait l'évaluation sur le temps long³⁴.

2.1.4. Le manque de visibilité de la recherche participative auprès des chercheurs et des associations

Le manque de visibilité de la recherche participative, au sein des universités mais également auprès des associations, est régulièrement cité comme un des principaux freins à son développement.

Si en 2013 le rapport de Sciences Citoyennes relevait qu'« aucun site des principaux instituts/organismes de recherche français ne recense sous un onglet « recherche participative » ou « recherche-action », etc. les projets menés de manière participative³⁵ », il semblerait que la situation a évolué dans une certaine mesure. Nous pouvons mentionner, à titre d'exemples, l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) qui a ouvert un espace spécifique dédié aux sciences participatives³⁶. D'autres organismes très liés au monde de la recherche avancent, comme l'Agence nationale de sécurité sanitaire, alimentation, environnement, travail (ANSES) qui mène une réflexion sur le dialogue de l'agence avec la société, dans un objectif de contribution au débat public. Elle est signataire de la « Charte d'ouverture à la société des organismes publics de recherche, d'expertise et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux »³⁷.

Enfin, dans le cadre de l'évaluation (document interne) des appels à projets de la Fondation de France *Quels littoraux pour demain ?* et *Écosystèmes, agricultures et alimentation : projet de recherche* – qui s'intéressent particulièrement à la pluridisciplinarité et à la participation de la société civile dans les projets de recherche – il a été montré que des bonnes intentions et des appels à projets dédiés ne sont pas suffisants : plus que créer de nouvelles tendances, les appels renforcent des réseaux existants de recherche participative. Ainsi, on pourrait croire que la recherche participative peine à s'étendre au delà d'un réseau restreint d'acteurs et de chercheurs de cette mouvance.

31. Sciences Citoyennes, Sciences Citoyennes, *La recherche participative comme mode de production de savoirs. Un état des lieux des pratiques en France*, rapport coordonné par STORUP Bérangère, 2013, 94p.

32. Sciences Citoyennes, *La recherche participative comme mode de production de savoirs original répondant aux besoins socio-environnementaux des citoyens*, rapport coordonné par FIORINI Cyril, 2016, 52p.

33. Remarques ressorties de documents internes aux évaluateurs du programme REPERE.

34. Sciences Citoyennes (2016), *Ibid.*

35. Sciences Citoyennes (2013), *op.cit.*

36. <https://sciencesparticipatives.inra.fr/>, consulté le 08 janvier 2019

37. <https://www.anses.fr/fr/content/charte-de-louverture-de-lexpertise-%C3%A0-la-soci%C3%A9t%C3%A9>, consulté le 08 janvier 2019

2.2. Les défis de la co-construction des savoirs

La recherche participative rencontre des difficultés propres à la co-construction qui viennent s'ajouter aux challenges inhérents à tout projet de recherche. Plusieurs auteurs³⁸ précisent que ces défis se posent tout au long du projet de recherche participative. Christine Audoux, lors d'un colloque sur la recherche participative, a résumé ces épreuves successives de la manière suivante : « la problématisation ou l'épreuve des identités ; l'intéressement ou l'épreuve des intérêts ; l'enrôlement ou l'épreuve des légitimités ; les porte-parole ou l'épreuve de la représentation ; la confrontation des savoirs ou l'épreuve de véridiction ; la construction d'un monde partagé ou l'épreuve de la mutualité³⁹ ».

Il importe de ne pas nier ou négliger ces difficultés mais plutôt de révéler des points de vigilance et apporter de la réflexivité sur les projets.

2.2.1. Le risque de ne pas co-construire pendant le montage de projet:

Des auteurs⁴⁰ et acteurs de la recherche participative soulignent l'importance des relations humaines et des liens de confiance pour la réussite de la co-construction.

L'identification même des partenaires avec qui l'on souhaite travailler peut être un obstacle : si certains acteurs engagés dans la recherche participative ont construit des réseaux mobilisables, la création de partenariat peut être difficile pour des associations éloignées du monde de la recherche, ou des chercheurs éloignés du monde associatif.

La difficulté réside dans le temps nécessaire qu'il faut allouer non seulement à l'identification des partenaires, mais également pour remettre à plat les attentes et objectifs de chacun. Selon le rapport Sciences Citoyennes, « les acteurs n'ont parfois pas conscience qu'ils s'engagent dans un projet avec des objectifs différents qu'ils croyaient pourtant partagés⁴¹. » Cette difficulté a également été citée par les porteurs de projet de l'initiative bruxelloise Co-Create : « La difficulté est, très souvent, de ne pas aboutir là où on veut aller, de prendre plus de temps qu'initialement prévu⁴² ».

Il faut souligner par ailleurs que cette phase de travail, longue et cruciale, n'est jamais, ou presque, financée, ce qui ne favorise pas l'investissement des personnels de recherche ou associatifs sommés de financer leurs activités respectives.

2.2.2. Le risque de reproduire les rapports de domination

Il a été observé que le chercheur peut osciller entre deux écueils par sa participation à des recherches participatives : être considéré comme le seul pourvoyeur de savoirs, ou à l'inverse, voir son travail scientifique dénigré par ses pairs ou le milieu associatif. De même, la question de la place des acteurs profanes dans la production scientifique fait débat : sont ils des « co-chercheurs » ou des participants à la production du savoir avec un statut différent ? La participation des chercheurs et acteurs profanes à la production scientifique doit-elle être égale ou équitable ?

Les différentes positions sont résumées par Couture Christine, Bednarz Nadine et Barry Souleymane : « Le statut de cochercheur préconisé en recherche-action, ainsi que dans le modèle de l'exploration coopérative proposé en gestion (Heron, 1996 dans Baron), prévoit que les participants partagent les tâches et les responsabilités des chercheurs, ce qui évoque une logique d'égalité. Du côté de la recherche collaborative, la distinction est maintenue entre chercheurs et praticiens pour souligner la spécificité de l'apport de chacun. Sans prétendre que tous contribuent de la même façon à l'investigation commune, on retrouve dans ce cas une certaine asymétrie dans les rôles respectifs. Cette asymétrie s'appuie sur une reconnaissance d'une logique différente de construction des savoirs

38. Par exemple : DEMEULENAERE Élise, RIVIÈRE Pierre, HYACINTHE Alexandre, BALTASSAT Raphaëll, BALTAZAR Sofia, et al., « La sélection participative à l'épreuve du changement d'échelle. A propos d'une collaboration entre paysans sélectionneurs et généticiens de terrain. » *Natures Sciences Sociétés*, EDP Sciences, 2017, 25 (4), pp.336-346. <10.1051/nss/2018012>. >hal-01768948<

39. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *Synthèse du Colloque REPERE des 15 et 16 mai 2014*, 2016, 21p.

40. Sciences Citoyennes (2013), *op.cit.*

41. Sciences Citoyennes (2013), *Ibid.*

42. Centre d'Appui de l'Action Co-Create, *Manger juste et durable en région Bruxelles-Capitale, 11 propositions issues du forum Co-Create*, Innovlris, 2019, 65p.

chez les chercheurs et les praticiens, nécessaire à la coconstruction et qui vient l'enrichir, sans pour autant qu'il y ait de rapport hiérarchique entre ces savoirs. L'utilisation du terme « partenaires » montre qu'entre ces deux positions bien des modalités de participation sont possibles⁴³. »

Toutefois, certains acteurs de la recherche participative s'accordent pour dépasser cette dichotomie en posant comme principe le respect mutuel des savoirs et une complémentarité des rôles et des savoirs. Ainsi, selon Xavier Hulloven de Innoviris⁴⁴, le but est que tout le monde adopte bien une posture de recherche, tout en amenant ses expertises et spécificités propres, en ayant des tâches et responsabilités différentes. Cet engagement de tous dans une démarche de recherche se traduit par la nécessité d'une maîtrise partagée du processus, la capacité de chacun à prendre le risque de l'exploration de pistes et cadres opérationnels différents de sa fonction courante.

De même, la Mission *Sciences Participatives en France* préconise entre autres : « Le respect de la diversité et de l'altérité des compétences et des savoirs ; L'intégration de tous les acteurs aux processus de décision ; La citation des participants dans les publications ; La reconnaissance des travaux participatifs par la communauté scientifique et dans la carrière des chercheurs⁴⁵. ».

Des études^{46,47} ont porté sur les projets soutenus par le programme cadre de recherche européen, qui permet, voire encourage l'implication de tous types de parties prenantes, dont les organisations de la société civile, au sein des projets. Il a été constaté⁴⁵ que les organisations de la société civile⁴⁸ y ont une place très marginale (cas des 6^e et 7^e programmes cadres). Elles ne représentent qu'environ 6% des organisations financées pour 1% des fonds versés et elles restent bien souvent cantonnées à des rôles mineurs et sans grande influence au sein des projets. Cette participation limitée serait un des aspects du « double cens caché » de la participation en recherche.

Ainsi, ce constat nous montre que la participation en recherche ne se décrète pas et requiert, pour se développer, beaucoup plus que des possibilités de participation.

Non seulement la participation nécessite des postures ouvertes, la création d'espaces, mais aussi la mise en place de dispositifs concrets permettant dans les faits la participation de tous les acteurs concernés, chercheurs et profanes. Ces deux aspects apparaissent dans l'analyse de Lucie Gélinau : « une attention particulière a été accordée aux codes culturels, aux sentiments d'impuissance intériorisés ou de culpabilité, au poids des préjugés [...]. Parmi les mesures concrètes qui ont favorisé l'accès à ces espaces de paroles, pensons aux haltes-garderies, au transport (autobus, covoiturage, taxi), aux horaires adaptés (en fin de journée ou fins de semaine), aux repas et collations intégrés aux activités, aux lieux connus et accessibles et à la rétribution symbolique offerte pour souligner l'expertise⁴⁹. »

2.2.3. Les craintes d'instrumentalisations réciproques

Les craintes d'instrumentalisations réciproques sont régulièrement évoquées dans la littérature. Les enquêtes de la Mission Sciences Participatives en France ont montré des craintes quant à la « remise en cause de l'autonomie des chercheurs et à la baisse de qualité des données⁵⁰ ». Les acteurs associatifs peuvent être perçus comme des « manipulateurs » poursuivant un objectif idéologique et menaçant le monopole de l'expertise des chercheurs ; et le chercheur comme un « exploiteur », captant le savoir social au bénéfice de ses travaux⁵¹, profitant l'un et l'autre de leurs légitimités respectives,

43. COUTURE Christine, *op.cit.*

44. Propos recueillis dans le cadre du Comité scientifique Tiers-veilleur.

45. HOULLIER François et MERILHOU-GOUDARD Jean-Baptiste, *op.cit.*

46. Martinuzzi, A., Hametner, M., Katzmaier, H., Stahl, B., Dimitrova, A., Lorenz, W., More-Hollerweger, E., Wurzer, G., Chung, C., Gulas, C., Schroll, G., Werdenigg, A., Rainey, S., Wakunuma, K., *Network Analysis of Civil Society Organisations' participation in EU Framework Programmes*, Vienna & Leicester, 2016.

47. CONTAMIN Jean-Gabriel, LEGRIS Martine, SPRUYT Émilie, « Dossier : Des recherches participatives dans la production des savoirs liés à l'environnement – La participation de la société civile à la recherche en matière d'environnement : les citoyens face au double cens caché participatif », *Natures Sciences Sociétés*, N° 4, 2017, p. 381-392

48. La définition même de ce groupe est sujet à discussion et regroupe dans l'article précédent 4 types d'organisations (CSO pour Civil Society Organization) : citizen-oriented ("core") CSOs (CSO1), society-oriented/public-funded CSOs (CSO2), society-oriented/business-funded CSOs (CSO3), and business-oriented CSOs (CSO4).

49. GÉLINEAU Lucie, « Quand recherche-action participative et pratiques AVEC se conjuguent : enjeux de définition et d'équilibre des savoirs 1 Mères et monde », *RECHERCHES QUALITATIVES – Hors Série*, numéro 13, 2012, pp. 35-54

50. HOULLIER François et MERILHOU-GOUDARD Jean-Baptiste, *op.cit.*

51. Ibid.

scientifique ou militante. Le risque est alors des difficultés de collaboration, mais également dans un cas extrême, que l’affichage institutionnel recherché par les acteurs soit en réalité l’unique raison d’être du projet de recherche⁵², au point d’en délaissier l’aspect production de connaissance ou bien de travailler « à côté » et non « ensemble »⁵³. La *Charte des sciences et recherches participatives* en France a cherché à souligner ce point dans le document signé le 20 mars 2017⁵⁴ : Les signataires reconnaissent la diversité et la légitimité des attentes et des formes d’organisation des acteurs de la communauté scientifique et de la société civile. Ils respectent leur autonomie respective et sont attachés à la reconnaissance mutuelle et à la non-instrumentalisation des parties prenantes engagées dans les dispositifs scientifiques participatifs. Ce respect mutuel favorise une amélioration des capacités et aptitudes de réflexion, d’analyse et d’argumentation des différents acteurs.

2.2.4. Les différences de temporalités et de langages

La recherche participative fait rencontrer deux mondes aux valeurs, langages et modes de fonctionnement différents : « les différentes temporalités (le temps des associations, plutôt dans l’immédiateté et l’opérationnalité ; le temps de la recherche, dans l’analyse à plus long terme) ainsi que les différents langages (le jargon scientifique et le jargon pratique ou métier)⁵⁵ » peuvent créer des incompréhensions entre les partenaires du projet.

Ces différences se retrouvent également au sein même de ces deux mondes hétérogènes. S’ajoutent aux incompréhensions entre chercheurs et acteurs profanes⁵⁶ celles entre chercheurs de différentes disciplines, les cultures étant forgées en silo par disciplines⁵⁷.

Ces différences de temporalité et de langages compliquent d’autant plus la gestion administrative et financière de ces projets de recherche particuliers.

2.2.5. La difficile valorisation des résultats

Les résultats de recherche participative doivent répondre à une double demande d’opérationnalité et de valorisation académique. L’enjeu est alors de penser des résultats de recherche qui réussissent à « faire valoir auprès de la communauté scientifique la valeur scientifique d’objets de recherche qui impliquent un lien avec l’action⁵⁸ » et qui soient appropriables par la société civile.

Cette valorisation est d’autant plus difficile que les résultats de recherche participative peuvent subir une certaine suspicion : « Bien que toute recherche soit représentative d’un point de vue, produire des connaissances à la marge et prendre position en s’appuyant sur ces connaissances suscitent des réactions. « Engagement » étant trop souvent perçu comme synonyme de « partisan », les travaux sont donc souvent scrutés et les failles recherchées⁵⁹. »

Or cette rigueur dans la production de savoirs implique d’accepter ce que Lucie Gélinau appelle les « résultats inconvenants », qui viennent infirmer les hypothèses ou les affirmations défendues. Ces résultats peuvent remettre en cause des plaidoyers, modes d’action en cours, mais représentent aussi « des portes qui ouvrent, un vent qui décoiffe, la possibilité donnée de déplacer le regard, de secouer des fondations et de transformer ou de consolider une mission⁶⁰. »

52. Ministère de l’Enseignement Supérieur de la Recherche, *Analyse transversale des projets de REPERE (AAP2), Atelier auprès des tiers-veilleurs : quelles recommandations issues de l’observation des projets REPERE ?*, Note de capitalisation, 2014, 15p.

53. Entretien A.

54. Charte des sciences et recherches participatives en France, <http://www.sciences-participatives.com/Billets/Charte>, consulté le 12/08/2019

55. Sciences Citoyennes (2013), *op.cit.*

56. Au sens de « non certifiés en matière de production de savoirs universitaires » selon Lucie Gélinau, in GÉLINEAU Lucie, « Quand recherche-action participative et pratiques AVEC se conjuguent : enjeux de définition et d’équilibre des savoirs 1 Mères et monde », *RECHERCHES QUALITATIVES – Hors Série*, numéro 13, 2012, pp. 35-54

57. Alliance Sciences et Société (ALLISS), *Prendre au sérieux la société de la connaissance, Livre Blanc*, 2017, p.43

58. COUTURE Christine, BEDNARZ Nadine et BARRY Souleymane, *op.cit.*

59. GÉLINEAU Lucie, *op.cit.*

60. GÉLINEAU Lucie, *ibid.*

3. Conclusion : Dépasser ces défis – vers un dispositif « tiers-veilleur »

3.1. Un besoin reconnu d'un tiers

Plusieurs rapports mentionnent les bénéfiques d'un « médiateur » ou « facilitateur » de la recherche participative pour dépasser certains de ces obstacles : l'accent est mis sur la connaissance des deux mondes de la recherche et associatif non seulement afin de faciliter la collaboration mais aussi de manière plus large pour « pérenniser » la recherche participative.

Le Livre Blanc d'ALLiss explique que la « compréhension mutuelle était favorisée par la présence d'acteurs de médiation possédant une expérience des différents mondes⁶¹. » tandis que le rapport de Sciences Citoyenne (2013) souligne « le rôle que peut jouer un facilitateur (intermédiaire) connaissant bien les deux mondes et capable de faire la médiation du travail en commun dans sa temporalité, dans ses modalités et dans ses différentes formes de langage. A ce titre, une Boutique de Sciences peut être très utile et constituer un espace adapté⁶². »

Dès les années 2000 au Canada, l'Institut de Recherche en Santé au Canada a financé des postes de facilitateurs pour développer la recherche communautaire⁶³. L'évaluation *a posteriori* du programme Littoral de la Fondation de France recommande également un rôle de tiers-veilleur, à côté et complémentaire du médiateur, afin d'apporter la réflexivité manquant dans les projets. L'enjeu de cette réflexivité est de permettre l'ajustement des attentes des uns et des autres et de permettre l'instauration d'une culture de la recherche participative, répondant à la fois aux critères d'excellence scientifique et de savoirs « actionnables ».

C'est dans cet esprit que Sciences Citoyennes, avec le soutien de la Fondation de France, a souhaité expérimenter un dispositif d'accompagnement dédié à la recherche participative et toutes ses spécificités.

3.2. Pourquoi un nouveau dispositif d'accompagnement à la recherche ?

L'association Sciences Citoyennes a souhaité pousser plus loin le dispositif tiers-veilleur créé par le programme REPERE (cf. partie 1.1 page 21) et ainsi créer un « nouveau » dispositif d'accompagnement à la recherche participative. L'objectif est de développer par l'expérimentation un accompagnement dédié à la co-construction des savoirs et adapté à ses spécificités. Ainsi, il pourrait se distinguer d'autres approches d'accompagnement comme des démarches de facilitation plus générique ou des traditions de médiation scientifique de vulgarisation auprès du grand public. Il se différencie également d'autres rôles au sein ou à côté du collectif de recherche, comme celui de l'animateur du projet ou d'un positionnement classique des sciences humaines et sociales (voir Tableau 2).

Le dispositif tiers-veilleur vise alors deux objectifs spécifiques à la recherche participative.

*« Je pense que le tiers veilleur est utile dans les projet de recherche participative.
Oui parce que pour l'instant on (n') est pas arrivé à un stade
où faire ce type de recherche est naturel, ni pour l'un ni pour l'autre. »*

Entretien B

- o Sa raison d'être première est de favoriser une réelle co-construction des savoirs : le tiers-veilleur serait alors « l'huile dans les rouages » de la collaboration, un « expert » de la recherche participative et un regard tiers qui puisse apporter de la réflexivité au collectif.
- o Le deuxième objectif est de participer à l'institutionnalisation de la recherche participative. Pour cela, le tiers-veilleur permettrait de mieux capitaliser sur les expériences diverses de recherche participative en créant du lien entre les communautés de projets et de tiers-veilleurs.

Pour certains, le dispositif tiers-veilleur a donc idéalement vocation à disparaître lorsque les pratiques de co-construction des savoirs deviendront tellement intuitives et appropriées par tous

61. Alliance Sciences et Société (ALLiss), *op. cit.*

62. Sciences Citoyennes (2013), *op.cit.*

63. Demange E., Henry E., Préau M. *De la recherche en collaboration à la recherche communautaire. Un guide méthodologique.* Paris. ANRS/Coalition Plus. Coll. Sciences sociales et sida. 2012

que ce type de recherche sera institutionnalisé de la même manière que la recherche dite classique.

Missions*	Le tiers-veilleur	Animateur ou coordinateur	Observateur – chercheur**	Membres du collectif de recherche (chercheurs et acteurs profanes)
<i>Rassembler les partenaires</i>	+	+++	+	++
<i>Animer les activités</i>	+	+++	0	++
<i>Favoriser la co-construction</i>	+++	+++	+	+++
<i>Apporter des ressources méthodologiques</i>	+++	++	++	+++
<i>Participer à la réalisation du projet</i>	0	+++	0	+++
<i>Identifier les sources de conflit et inviter à la recherche de solutions</i>	+++	++	++	++
<i>Apporter un regard extérieur, une analyse</i>	+++	0	+++	0

Tableau 2 : Missions et attendus de différentes postures d'accompagnement d'un projet de recherche participative. Tableau réalisé par Sciences Citoyennes sur la base des réflexions tiers-veilleur. Le niveau d'implication est donné à titre indicatif afin de présenter la vision de Sciences Citoyennes quant aux spécificités du rôle de tiers-veilleur vis-à-vis des autres parties prenantes d'une recherche participative.

* Les missions énumérées ne sont pas exhaustives, mais ont été sélectionnées en fonction des missions principales du tiers-veilleur identifié en chapitre 2, et des fonctions qui posent questions car il y a un flou entre le rôle du tiers-veilleur et des autres parties prenantes du tableau.

** L'observateur – chercheur est ici entendu comme un chercheur venant analyser le collectif et projet de recherche participative en tant que terrain d'étude. Il nous semblait pertinent de distinguer ce rôle du tiers-veilleur, bien que des chercheurs ont pu/ et puissent remplir le rôle de tiers-veilleur, pour réfléchir sur la question : est ce que le tiers-veilleur peut prendre le projet comme un terrain de recherche ?

Utopies et réalités - Des recommandations à l'épreuve des expérimentations

1. Quelques expérimentations en France et en Belgique

Cette partie présente une série de dispositifs, finalisés ou en cours, en France et en Belgique, qui ont mis en expérimentation un tiers-veilleur ou une forme d'accompagnement de la recherche participative. Ce panorama ne présente pas toute l'étendue des expériences d'accompagnement, mais ces dispositifs ont servi de base pour rédiger cette note.

1.1. L'origine – le dispositif « tiers-veilleur » sous REPERE

1.1.1. Le programme REPERE

Le programme REPERE (Réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche et l'expertise) initié en 2009 par le ministère de l'Environnement fut le cadre de deux appels à projets, lancés en 2009 et 2010 qui ont permis de financer 18 projets de recherche fondés sur le partenariat entre recherche et société civile non marchande sur des thématiques de la transition écologique. Les deux objectifs principaux du programme REPERE étaient de :

- mettre en évidence les conditions d'une réforme intégrant la participation des associations porteuses des enjeux du développement durable dans la gouvernance de la recherche et dans l'élaboration de l'expertise au niveau des organismes et des laboratoires.
- développer la réflexion conjointe entre organismes de recherche et associations porteuses d'enjeux du développement durable à partir de l'expérimentation des formes de participation.

Le programme REPERE engageait aussi une démarche de réflexion sur de telles pratiques de collaboration chercheurs-associations avec l'organisation de séminaires et de rencontres entre les différents partenaires et donc un engagement des porteurs de projets sélectionnés à participer à l'ensemble des activités du programme REPERE. La réflexion menée dans le cadre des deux appels à projets a été poursuivie au sein d'une commission pluraliste jusqu'en 2018 (cf. Annexe 1).

1.1.2. Le dispositif « tiers-veilleur » de REPERE

Dans une logique de poursuite de la réflexivité et de l'expérimentation propre au programme REPERE, le ministère de l'Environnement a mis en place un nouveau dispositif dans le cadre du deuxième appel à projets du programme : le tiers-veilleur. Celui-ci devait combler le manque de réflexivité diagnostique dans le premier appel à projets. Ainsi, dix projets sélectionnés en 2010 ont expérimenté le dispositif tiers-veilleur. Il avait « pour mission principale de garantir une forte réflexivité à l'échelle des projets permettant d'ancrer les conclusions et recommandations du programme dans les expérimentations soutenues. Il devait également permettre d'apporter un éclairage en sciences humaines et sociales sur le projet. Toutefois, la définition de son rôle et de son positionnement a été volontairement laissée très souple et peu cadrée⁶⁴ ».

Au delà de leurs rôles dans les projets de recherche, ces tiers-veilleurs devaient produire une analyse transversale du programme, par des échanges entre tiers-veilleurs des différents projets, et avec le groupe d'animation de REPERE⁶⁵. Ils ont également participé aux réflexions autour des recommandations lors de la phase de capitalisation.

Les tiers-veilleurs n'avaient donc pas pour mission de départ d'accompagner les collectifs de recherche, mais bien de créer du lien entre chaque projet et le programme REPERE, ainsi que du lien entre les projets. Leur mission était l'observation pour réfléchir aux pratiques de recherche participative, et non d'aider l'opérationnalité entre les acteurs au sein d'un même projet.

64. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *Synthèse du Colloque REPERE des 15 et 16 mai 2014*, 2016, 21p.

65. Le groupe d'animation rassemblait : l'association NSS Dialogues (Claude Millier), un conseiller pour le programme (Yves Le Bars), le président du comité d'évaluation (Jean-Pierre Alix), un groupement de bureaux d'études (ASCA/zogma) et la responsable du programme au ministère (Marie-Christine Bagnati). Cf. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, « Synthèse du Colloque REPERE des 15 et 16 mai 2014 », 2016, 21p.

1.1.3. Le retour d'expérience des tiers-veilleurs

Le dispositif « tiers-veilleur » a été mis en place dans un cadre très souple, afin de permettre une réelle expérimentation et une appropriation du rôle par le tiers-veilleur. Les échanges entre tiers-veilleurs ont fait apparaître la multiplicité de rôles que les tiers-veilleurs avaient pu endosser, parfois de manières très différentes selon les projets.

Lors du colloque du projet REPERE qui s'est tenu en mai 2014, les tiers-veilleurs ont cité leurs divers rôles : « Celui-ci assure une facilitation du déroulement du projet, à l'instar des chercheurs en sciences humaines et sociales dans les projets interdisciplinaires. Il est en mesure de jouer un rôle de médiateur, de traducteur, sans pour autant avoir le monopole de ce rôle dans la mesure où tous les acteurs impliqués dans les projets REPERE participent de cette traduction. Il apporte toutefois un regard analytique, produit un cadre d'intelligibilité dans lequel les acteurs peuvent se reconnaître, par le fait qu'il est dégagé de toute implication stratégique dans le projet. Il dispose aussi d'une certaine distance critique vis-à-vis du projet, distance facilitée par son arrivée après l'écriture du projet. Des métaphores plus « guerrières » ont été évoquées par d'autres participants : le tiers-veilleur serait alors un « démineur » ou un « casque bleu », avec les éléments d'impuissance associés aussi à ces fonctions⁶⁶. »

Les retours d'expériences lors du colloque REPERE semblent montrer quelques points communs :

- Les tiers-veilleurs avaient une bonne connaissance des thématiques et partageaient les valeurs du collectif de recherche ;
- Les tiers-veilleurs ont apporté un cadre de réflexivité aux projets, permettant l'apprentissage issu des expérimentations de REPERE ;
- Le retour critique des tiers-veilleurs sur les projets n'a pas été pris en compte dans l'évaluation de ces projets, afin de pérenniser la confiance entre équipes du projet et tiers-veilleurs.

Lors du séminaire Sciences Citoyennes sur le dispositif « tiers-veilleur » de décembre 2018, Elise De-meulenaere, chercheuse en anthropologie sociale⁶⁷ et tiers-veilleuse du projet *ReSoRIV*⁶⁸, a partagé les réflexions entre tiers-veilleurs issues du projet REPERE. Selon elle, les expérimentations ont donné à voir un éventail très large de possibilités pour ce tiers-veilleur, avec trois modèles. Comme la plupart des tiers-veilleurs étaient des chercheurs en sciences sociales, certains ont considéré leur projet comme un terrain de leurs propres recherches (1). D'autres ont investi un rôle de partie prenante, prenant part à l'animation et au déploiement du projet (2). Enfin, d'autres ont choisi une posture en retrait, « maïeutique », d'extériorité, d'accompagnement, afin de déceler les points de tension (3).

Selon cette dernière, les échanges entre tiers-veilleurs ont permis de mettre à jour des questions qui sont apparues déterminantes, questions demeurant ouvertes : Quel doit être le rôle du tiers-veilleur ? Doit-il être normatif et prescriptif ? Finalement, le rôle de tiers-veilleur doit-il être encadré dans des règles, ou au contraire laisser toute sa place à la flexibilité pour permettre au tiers-veilleur d'agir selon la spécificité du projet ou de la situation ? Est ce que le tiers-veilleur est une partie prenante de la construction du projet ? Les tiers-veilleurs doivent-ils être des chercheurs en sciences sociales, sachant que leur statut pourrait les inciter à considérer les projets comme un terrain d'étude vis-à-vis duquel ils se voudraient garder une position d'extériorité ? Quand bien même ils assumeraient une implication active dans le projet, il y a un risque à ce qu'on les réduise leur travail à celui d'intervenants sociaux, et qu'on leur dénie ensuite la possibilité de produire une analyse distanciée du projet⁶⁹.

66. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *Synthèse du Colloque REPERE des 15 et 16 mai 2014*, 2016, 21p.

67. Enseignante-chercheuse au Centre Alexandre Koyré.

68. *ReSoRIV : Reconnaissance sociale et réglementaire de l'innovation variétale par la sélection participative pour les agricultures biologique et paysanne*

69. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *Synthèse du Colloque REPERE des 15 et 16 mai 2014*, 2016, 21p.

1.2. Les expérimentations du dispositif tiers-veilleur dans les projets du programme Écosystèmes, agricultures et alimentation de la Fondation de France

1.2.1. Cadre de l'expérimentation tiers-veilleur

En 2017, la Fondation de France a lancé un appel à projets intitulé *Écosystèmes, agricultures et alimentation : projets de recherche*. L'appel à projets est explicitement un programme de « recherche-action », visant à « transférer les savoirs paysans aux connaissances académiques afin de tester, mettre en œuvre, capitaliser et diffuser des expérimentations locales de production alimentaire, détachées de leur contexte technique et professionnel et intégrées dans des projets d'aménagement du territoire en lien avec les usagers⁷⁰ ».

La recherche pluridisciplinaire, l'implication des exploitants et des citoyens font partie des critères de l'appel à projets. L'accent est mis sur l'importance du partenariat, la priorité étant aux projets co-portés entre les chercheurs, producteurs, collectivités et citoyens. L'association Sciences Citoyennes, dans le cadre du projet soutenu par la Fondation de France, *Le tiers-veilleur : un acteur de la recherche participative*, accompagne trois projets sélectionnés.

Afin de réaliser sa mission d'accompagnement, l'association Sciences Citoyennes, soutenue par le Comité Scientifique Tiers-veilleur (voir partie 1.6 page 26), a défini son rôle comme suit : « le tiers-veilleur est missionné [...] pour accompagner le collectif de recherche et l'aider, si besoin, à garantir le partage et la mise en œuvre collective du projet pour atteindre les objectifs communs. De façon concrète, si le collectif de recherche souhaite participer à l'expérimentation, il sera amené dès le démarrage du projet de recherche à définir plus précisément les missions du tiers-veilleur, selon les besoins spécifiques du projet. Il pourra s'agir selon les cas :

- o de s'assurer que les perceptions et objectifs de chacun des membres du collectif sont compatibles, se rejoignent ou se complètent
- o de veiller à ce que la répartition des rôles aux différentes étapes du projet convienne à l'ensemble des parties et permette un déroulement optimal des travaux ainsi qu'une bonne appropriation des résultats
- o d'échanger sur les différences de pratiques et de langage pour dénouer d'éventuels malentendus, et, en cas de difficultés, de mettre à profit la position externe du tiers-veilleur pour rechercher des issues
- o d'apporter une aide pour la communication à l'intérieur et extérieur du projet
- o plus généralement, de faciliter l'analyse réflexive sur les pratiques du collectif

Le tiers-veilleur est donc envisagé comme un soutien et non un juge des bonnes pratiques. Il veillera au respect de l'anonymat et de la confidentialité et s'assurera que l'ensemble des productions écrites en lien avec l'expérimentation puisse être révisé par les acteurs impliqués⁷¹. »

1.2.2. Bilan provisoire de l'expérimentation tiers-veilleur

Les trois projets d'expérimentation du rôle de tiers-veilleur soutenus par la Fondation de France sont les suivants :

- o Le projet *Pisciculture durable & économie circulaire*, porté par le CPIE Bassin de Thau, Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, Lycée de la mer Paul Bousquet, Les Poissons du Soleil ;
- o Le projet *Conception d'un projet de territoire agri-alimentaire pour une alimentation saine, locale, au service de la création d'emplois en milieu rural*, porté par l'INRA, Centre des Groupements Agrobiologistes de Lorraine, Café Utopic, Pôle d'équilibre Territorial et Rural de l'Ouest des Vosges, Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges, La vie ensemble.
- o Le projet *Abattage de proximité et respect de l'animal : reconquérir les territoires et les esprits*, porté par la Fédération des associations de développement de l'emploi agricole et rural (FADEAR) et 18 partenaires dans toute la France.

70. La Fondation de France, Appel à projets 2017, *Écosystèmes, agricultures et alimentation : projets de recherche*

71. Sciences Citoyennes, « Accompagner la recherche participative : le dispositif 'tiers-veilleur' d'appui à la co-construction des savoirs », *Note de cadrage à destination de la Fondation de France*, Octobre 2016

Le travail est toujours en cours mais les récits de ces expérimentations permettent dès lors de tirer des leçons. La première observation montre que le rôle du tiers-veilleur doit être très adaptable au vu de la diversité des configurations des projets : le tiers-veilleur a investi des rôles différents et a fait appel à des compétences différentes pour chaque projet. Comme dans le cas du programme REPERE, le tiers-veilleur n'a pas participé à la phase de co-construction du projet et sa présence a été « imposée » par le bailleur au démarrage du financement du projet.

1.3. Une expérience dans un esprit similaire : le Centre d'Appui des projets Co-Create

L'action Co-Create est une initiative lancée en 2015 par l'institut bruxellois pour la recherche et l'innovation (Innoviris). Elle finance des projets de recherche en co-création, fondés sur l'innovation sociétale et l'expérimentation en contexte réel. Les projets sont axés autour de la thématique de la résilience urbaine en région Bruxelles-Capitale⁷². Le document de présentation de l'appel à projets Co-Create de 2017 met l'accent sur la construction conjointe de savoirs et de connaissances qui implique une participation active des personnes concernées dans l'ensemble du processus d'innovation : de la définition d'une problématique commune, en passant par la co-expérimentation, à la co-validation et co-valorisation des résultats⁷³.

Une particularité de l'action Co-Create a également été de réserver une partie du budget lors de l'appel à projets pour financer un dispositif d'accompagnement, le Centre d'Appui, dont « L'ambition [...] est de développer un réseau entre les différents projets Co-Create, permettre d'élargir le cadre de la réflexion et aussi d'accompagner la transition vers de nouveaux dispositifs de recherche et de nouvelles relations aux savoirs⁷⁴. ». L'équipe salariée, comprend une coordinatrice et trois accompagnateurs de projets.

Lors du séminaire sur le dispositif tiers-veilleur organisé par Sciences Citoyennes les 3 et 4 décembre 2018, Laure Malchair et Audrey Vankeerberghen, deux accompagnatrices de projets, ainsi que Xavier Hulloven, chargé de l'action Co-Create au sein d'Innoviris, ont présenté la structure de l'accompagnement par le Centre d'Appui. Les missions d'accompagnement se sont développées dans le temps, avec trois configurations :

- o Un accompagnement individuel des projets ;
- o Un accompagnement transversal des projets, permettant de créer une communauté de projets, de partager des expériences dans un esprit d'apprentissage par les pairs et de travailler des thématiques collectivement ;
- o Un rôle d'interface entre le bailleur et le collectif de projet.

Les accompagnatrices ont mis en avant les principales difficultés rencontrées dans leur expérience d'accompagnement :

- o Des difficultés à trouver un équilibre entre un accompagnement individuel, chronophage mais adapté, et un accompagnement transversal, nécessaire à la réflexion collective, à la création de liens entre les projets, à l'apprentissage collectif et la capitalisation.
- o Les limites à définir dans l'accompagnement : qu'est ce qui rentre dans les missions de l'accompagnateur.trice ?
- o Des difficultés à systématiser l'accompagnement et donner des repères, sans pour autant se rendre prescriptifs vis-à-vis des porteurs de projets.

1.4. L'accompagnement tiers-veilleur dans Resp'HAIES

Le projet RESilience et Performances des exploitations agricoles liées aux HAIES (Resp'HAIES) a été lancé en janvier 2019, avec un soutien financier du ministère de l'Agriculture. Il a pour objectif d'étudier et promouvoir le rôle des haies dans la durabilité des exploitations agricoles, afin d'améliorer la résilience et la performance globale des exploitations. La promotion d'une gestion durable des haies et la production d'outils appropriables par les formateurs et conseillers techniques, et

72. <http://www.cocreate.brussels/-Centre-d-Appui->

73. Hulloven Xavier, *Co-Create pour une résilience urbaine en Région de Bruxelles-Capitale*, Innoviris, 2017, http://www.cocreate.brussels/IMG/pdf/presentation_co-create_xavier_hulhoven_dec_2017.pdf

74. <http://www.cocreate.brussels/-Centre-d-Appui->

notamment des « enseignables » adaptés à l'enseignement plutôt que des « livrables », sont les moyens identifiés pour parvenir à cet objectif. Le projet s'inscrit dans une démarche de recherche participative, en réunissant des partenaires chercheurs pluridisciplinaires et non-chercheurs pour la production du savoir, y compris des écologues, agronomes, géographes, sociologues, une fédération d'associations de l'agroforesterie, des conseillers techniques, ou encore des formateurs dans l'enseignement.

La particularité du projet Resp'HAIES est de consacrer une « sous-action » à la co-construction du savoirs entre partenaires, pilotée par l'association Sciences Citoyennes. Celle-ci prévoit notamment la création d'un « Comité Inter-métier » : un comité associant les parties prenantes du projet (agriculteurs, chercheurs, conseillers et techniciens) qui aura un rôle d'orientation, particulièrement aux étapes clés du projet. Le projet prévoit également un accompagnement par un dispositif tiers-veilleur, piloté par Sciences Citoyennes et suivi par le Comité Scientifique Tiers-veilleur, ayant pour objectif de « faciliter leur collaboration, le dialogue et le croisement des savoirs et représentations, afin d'aboutir à une validation par tous des aménagements éventuels à apporter aux modalités du partenariat, au déroulement précis de l'action et à la répartition des rôles de chacun à chaque étape⁷⁵ ».

1.5. L'expérimentation tiers-veilleur dans l'initiative CO³ : CO-CONSTRUCTION des CONnaissances

Le dispositif CO³ – *Co-construction des connaissances*⁷⁶, a permis un appel à projets de recherche participative soutenu par l'ADEME, la Fondation de France, Agropolis Fondation, la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, et la fondation Carasso. Il a été initié dans le cadre d'une convention entre l'ADEME et Sciences Citoyennes de 2016 à 2018, l'association en a assumé l'animation.

L'appel à projets 2018 précise l'ambition du dispositif :

« Au-delà de la production de connaissances sur le sujet spécifique de chaque recherche, le soutien apporté aux projets aura donc pour ambition :

- o de faciliter la construction scientifique des projets de recherche et faire reconnaître la robustesse des résultats acquis,
- o de capitaliser sur les méthodes et démarches de co-construction de la recherche entre acteurs de sphères différentes engagés au service de l'action sociétale,
- o de diffuser les enseignements sur la recherche participative auprès des différentes scènes d'acteurs afférentes (institutionnelles, académiques, professionnelles, citoyennes)⁷⁷. »

Plusieurs spécificités du dispositif CO³ peuvent être soulignées :

- o Un Comité d'orientation scientifique pluraliste, réunissant chercheurs et acteurs associatifs ;
- o L'ouverture de l'appel à des projets consolidés et des projets en « émergence », afin de financer la phase de co-construction de la problématique de recherche ;
- o L'obligation d'intégrer dans le budget des projets une partie du financement dédié à un accompagnement tiers-veilleur, avec a minima deux rencontres par an financées et une indemnité si le tiers-veilleur choisi est issu du monde associatif.

Le modèle d'accompagnement auquel se réfère le dispositif CO³ dès son initiation est donc très proche de celui de REPERE. Le tiers-veilleur est ici :

- o un individu plutôt qu'un collectif
- o un volontaire pour la mission, et non pas un travailleur de la médiation
- o issu du monde académique ou du monde associatif
- o hors du collectif mais en posture d'accompagnant

Par ailleurs, il est imposé systématiquement à tous les porteurs de projet et lié financièrement au projet pour les tiers-veilleurs non-chercheurs (indemnité pour le temps dédié à l'accompagnement).

75. Document interne : Document de projet de Resp'HAIES

76. <https://sciencescitoyennes.org/un-nouveau-dispositif-de-soutien-a-la-recherche-participative-co3/>

77. <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/CO32018-67#resultats>

Hors des éléments figurant dans le texte de l'appel à projets, le statut et les missions des tiers-veilleurs ont été laissés volontairement ouverts dans un premier temps. D'une part pour suivre les préconisations issues du programme REPERE laissant à voir l'étendue des possibles rendus réalisables par la souplesse de la définition, d'autre part en souhaitant travailler à la clarification avec les collectifs de recherche eux-mêmes. Le séminaire de décembre 2018 ayant réuni la totalité des porteurs de projets sélectionnés en 2018 a permis de co-construire avec les collectifs eux-mêmes les contours à donner au tiers-veilleur CO³.

L'appel à projets de recherche participative CO³ 2018 a permis le financement de 18 projets en émergence ou consolidés qui se sont dotés, après sélection, d'un tiers-veilleur selon différentes modalités. L'appel 2019 (ouvert jusqu'en octobre 2019) fera émerger une deuxième vague de tiers-veilleurs et par conséquent la multiplication des expérimentations. Le retour d'expérience de ces pionniers du dispositif permettra d'enrichir les observations actuelles.

1.6. Une instance de réflexion transverse : le Comité Scientifique Tiers-veilleur

Le Comité Scientifique Tiers-veilleur a été constitué en 2017, dans le cadre du projet animé par Sciences Citoyennes et soutenu par la Fondation de France *Le tiers-veilleur : un acteur de la recherche participative*.

Le Comité scientifique est l'instance de débat, de critique et de validation tant du travail d'accompagnement que de la production d'une note méthodologique ; il a en charge la rédaction des recommandations.

Le CS est composé d'une quinzaine de membres en 2019 (voir Tableau 3).

NOM	Prénom	Institution
ANGINOT	Raphaëlle	Maison des Sciences de l'Homme SUD de Montpellier
AUDOUX	Christine	SAFIR (Sociologues associés pour la Formation, l'Intervention et la Recherche)
BARRÉ	Rémi	ALLISS (Alliance Sciences Société) ; IFRIS (Insitut Francilien Recherche-Innovation-Société)
BLANGY	Sylvie	CNRS-CEFE (Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive), GDR PARCS
CARREL	Marion	CNRS, CeRIES (Centre de Recherche Individus Épreuves Sociétés) ; GIS Démocratie et Participation
CHABLE	Véronique	INRA-SAD (Sciences pour l'Action et le développement)
DEMEULENAERE	Élise	CNRS, Centre Alexandre Koyré
FIORINI	Cyril	Cnam-HT2S ; Sciences Citoyennes
GOLDRINGER	Isabelle	INRA-DEAP (Diversité, Évolution et Adaptation des Populations) ; Sciences Citoyennes
HOUDART	Marie	IRSTEA (Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture)
HULHOVEN	Xavier	INNOVIRIS (Institut Bruxellois pour la Recherche et l'Innovation)
JOLLIVET	Marcel	Natures Sciences Sociétés Dialogues
LAPPRAND	Aude	Sciences Citoyennes
LEGRIS	Martine	CNRS, Ceraps (Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales)
MILLIER	Claude	Natures Sciences Sociétés Dialogues
MILLOT	Glen	Sciences Citoyennes
MOITY-MAIZI	Pascale	IRD-GRED (Gouvernance, Risque, Environnement, Développement) ; Sciences Citoyennes

Tableau 3 : Membres du Comité Scientifique du projet « Le tiers-veilleur, un acteur de la recherche participative »

Les missions du Comité Scientifique définies initialement couvraient principalement le projet soutenu par la Fondation de France et étaient de :

- o discuter et valider le dispositif d'accompagnement (tiers-veilleur),
- o suivre et discuter ces activités d'accompagnement à partir notamment des comptes-rendus effectués par le tiers-veilleur,
- o analyser ces éléments et d'autres expériences pour contribuer à élaborer et valider un guide méthodologique – la participation à un séminaire avec les porteurs de projets était envisagée,
- o établir des recommandations pour les bailleurs (dispositifs d'appui), aux chercheurs et à leurs institutions, ainsi qu'aux organisations de la société civile.

Le cœur de la réflexion menée au cours des rendez-vous réunissant ce Comité Scientifique reste fidèle aux missions indiquées ci-dessus. Cependant d'autres projets de recherche (hors ceux décrits au paragraphe 1.2 page 23) sont désormais en discussion. Le Comité Scientifique a par ailleurs contribué à l'organisation et au bon déroulement du séminaire Tiers-veilleur de décembre 2018.

2. Les missions du tiers-veilleur – une palette de missions possibles selon les configurations du projet

Les expériences étudiées relèvent toutes d'une vision similaire de la recherche participative : une co-construction des savoirs entre les acteurs chercheurs et non-chercheurs. Cependant, derrière ce label de « recherche participative » se cache une palette de configurations infinie.

Cette multitude de configuration implique une grande diversité de modalités d'accompagnement. Les missions, la fréquence, les compétences mobilisées et les approches du tiers-veilleur varieront selon le contexte et les besoins.

Selon les tiers-veilleurs ou accompagnateurs interrogés, certaines variables semblent déterminantes dans l'approche de l'accompagnement à la co-construction des savoirs :

- o *Les liens entre le tiers-veilleur et le collectif de recherche* : Dans certaines expérimentations, le collectif de recherche connaît au préalable le tiers-veilleur. Dans d'autres configurations, le tiers-veilleur et le collectif ne se connaissent pas. Dans le premier cas, la confiance peut être installée beaucoup plus rapidement, mais il est possible que le tiers-veilleur perde en « extériorité ».
- o *Le démarrage du tiers-veilleur* : Le tiers-veilleur était-il présent dans la phase de montage de projet ? Est-il arrivé après le démarrage de projet ou encore a-t-il été appelé au cours du projet pour un problème particulier ? Sa posture pourra être grandement influencée par le moment de son intervention.
- o *Le lien du tiers-veilleur au bailleur de fonds* : Le tiers-veilleur est-il financé directement par le bailleur ? Son indépendance vis-à-vis du bailleur est-elle claire ?
- o *La position géographique du tiers-veilleur* : L'implication du tiers-veilleur et le temps pour créer des relations de confiance seront nécessairement impactés par la distance géographique entre le tiers-veilleur et le collectif de recherche.
- o *Le contexte politico-médiatique* : De nombreuses recherches participatives interviennent dans des contextes politiques et médiatiques sensibles. Les missions du tiers-veilleur seront différentes selon les besoins de communication externe et le niveau de controverse.
- o *Les relations entre partenaires du collectif de recherche* : Certains projets rassemblent des partenaires qui ont une relation de confiance de long-terme et le projet s'inscrit dans une durée plus longue. Les casquettes « chercheurs » et « associations » peuvent être alors parfois interchangeables. À l'inverse, des projets peuvent émerger avec des partenariats peu construits ou nouveaux et des postures très différentes. De même, la (ou les) personne « source » à la genèse du projet est-elle toujours investie dans le projet ? S'il y a un important turnover des porteurs de projet, la « mémoire » du projet est-elle transmise ?

À partir des expérimentations toujours en cours et des discussions entre les parties prenantes présentes au Séminaire Tiers-veilleur de décembre 2018, certaines missions du tiers-veilleur peuvent être identifiées. Sur la base des expériences menées par l'association Sciences Citoyennes et la direction prise par la majorité des participants au séminaire, quelques-unes sont décrites ci-dessous.

Les missions présentées ici ont vocation à expliciter l'idée du tiers-veilleur et à inspirer les tiers-

veilleurs et collectifs de recherche. Cependant, les missions du tiers-veilleur, la fréquence de son intervention et les règles de la collaboration doivent être négociées et même co-construites avec le collectif de recherche suivant le contexte spécifique. Ce cadre, pourrait être formalisé par un contrat écrit ou moral, tout en restant évolutif. Les recommandations de ce rapport n'ont pas vocation à être prescriptives.

Sur la figure 1 sont résumées les différentes missions possibles du tiers-veilleur et leurs modalités de mise en œuvre. Les paragraphes suivants reprennent l'architecture de ce schéma.

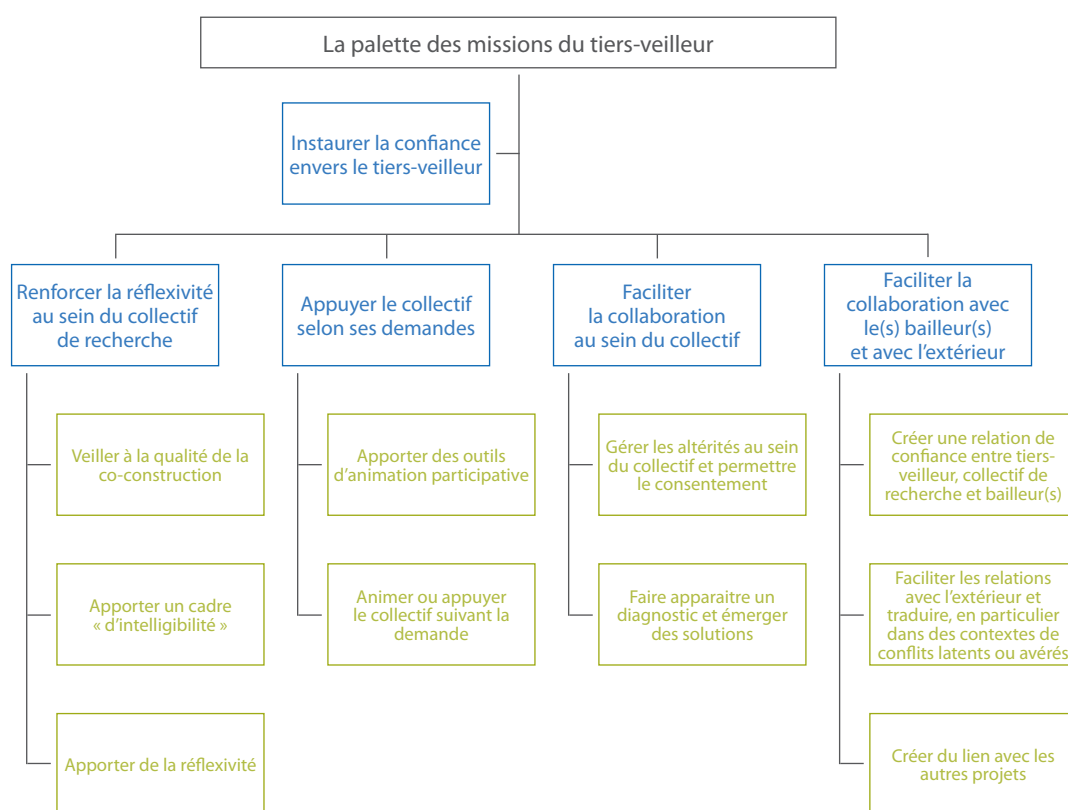


Figure 1: Schéma regroupant les différents missions possibles du tiers-veilleur et ses modalités de mise en œuvre

2.1. Instaurer la confiance envers le tiers-veilleur

Cette mission apparaît évidente mais est un préalable nécessaire et parfois long et difficile. Obtenir la confiance du collectif pourra être très rapide si le tiers-veilleur et les acteurs se connaissent déjà, mais pourra être plus ardu pour un tiers-veilleur « parachuté » après le début du projet. Le tiers-veilleur devra expliciter sa vision, sa posture et ce qu'il n'est pas – évaluateur, animateur, enquêteur pour le compte du bailleur etc. Il lui faudra aussi montrer ce qu'il pourrait apporter au collectif. La question de la confiance sera éminemment importante en début de projet, mais également tout au long du projet puisque le tiers-veilleur doit constamment démontrer sa légitimité par son utilité au collectif.

Comment ?

- o *Prendre connaissance du projet* : Une des premières actions du tiers-veilleur sera d'assurer un suivi du projet, en prenant connaissance de son avancement et des documents centraux.
- o *Un travail d'explication du dispositif tiers-veilleur*
- o *Echanger avec les porteurs de projets* : différentes modalités d'échange peuvent permettre d'accélérer la connaissance des acteurs – des réunions, entretiens individuels, appels téléphoniques etc.

Points de vigilance :

- o *Comment introduire le dispositif tiers-veilleur sans mission et cadre prédéfini ?* Faut-il formaliser cette présentation ? Il est en effet difficile d'être clair dans l'explication d'un dispositif que l'on souhaite souple et à définir ensemble. Il importe donc de prendre le temps de se comprendre et de montrer en quoi le tiers-veilleur sera une plus-value pour le projet.
- o *L'accompagnement à distance semble complexifier l'intervention du tiers-veilleur*, une proximité géographique semblerait être à privilégier. Toutefois, de nombreuses interventions peuvent se réaliser à distance, comme par exemple des entretiens téléphoniques, créer des liens entre le collectif de recherche et des acteurs du territoire oeuvrant sur la même thématique ou en recherche participative...
- o *Le turnover des interlocuteurs* ralentit le processus de mise en confiance et peut mettre en danger la transmission de la « mémoire du projet ». Ce risque peut être souligné par le tiers-veilleur.

Récit : Un temps « d'apprivoisement réciproque »

« [Le] préambule de nos échanges était plutôt d'abord pour moi en tant que tiers-veilleuse de comprendre les tenants et aboutissants et les enjeux autour des projets, les acteurs etc. ; et puis pour eux, de comprendre ce qu'on entendait derrière le terme tiers-veilleur, [...] c'était déjà des discussions. ... Après on a plutôt dit qu'on définirait les missions au fur et à mesure des besoins qui apparaîtraient au cours de cet apprivoisement réciproque. Sachant que cet apprivoisement réciproque est rendu difficile par les contraintes des uns et des autres, en particulier des contraintes de temps, [...] et puis il y a une question de distance aussi [...]. »

Entretien B

2.2. Renforcer la réflexivité au sein du projet

2.2.1. Veiller à la qualité de la co-construction

Qu'est ce que la co-construction ?

« Et donc on se retrouve avec des configurations où les maraichers continuent à faire du maraichage, les travailleurs sociaux continuent à faire du travail social, mais sans spécialement contribuer activement au processus de recherche ou en tout cas sans avoir cette conscience et donc cette intention. Donc c'est aussi le fait que tout le monde ait la conscience et l'intention de contribuer au projet de recherche avec ses compétences et son expertise, ce qui veut pas dire tous de la même manière. »

Entretien A

La co-construction ne se décrète pas dans un document de projet, mais se révèle bien dans le détail du processus tout au long du projet. Une des premières missions du tiers-veilleur est de veiller au processus de co-construction derrière les discours et entre les lignes.

En effet, le tiers-veilleur aurait pour mission, non pas de garantir la qualité des résultats du projet de recherche, mais bien de s'assurer que les parties prenantes co-définissent la problématique de recherche, co-élaborent les hypothèses et les dispositifs méthodologiques, co-collectent et co-analysent les données, co-valorisent les résultats etc. Veiller à la co-construction, c'est veiller à l'implication continue de l'ensemble des membres du collectif, bien que le mode et le niveau d'implication puissent différer, dans un respect mutuel des différentes formes d'expertises des individus le composant.

En confrontant les points de vue et en apportant une analyse réflexive sur le mode d'engagement des différents acteurs, il pourra apporter un regard critique sur les instances de gouvernance et les modalités de partage de pouvoir et d'activités. En demandant à chacun des interlocuteurs de répéter avec ses propres mots ses objectifs dans le projet et les intentions du projet lui-même, le tiers-veilleur est susceptible de mesurer les écarts, plus ou moins grands, entre les visées de chacun des partenaires.

En veillant à la co-construction, il deviendrait plus largement garant des valeurs de la recherche participative. Certains pensent même qu'une mission du tiers-veilleur pourrait être de garder à l'esprit et de faire voir aux partenaires du projet qu'ils participent à un enjeu plus global de promotion de la recherche participative.

Alerter sur la co-construction

« le rôle que je me suis donné [...] c'est justement d'alerter sur la dimension recherche, qui est pour l'instant largement en souffrance, qui est peu présente dans le projet pour plein de raisons, en particulier d'ordre administratives et financières. »

Entretien B



Comment ?

- o Observer ou participer plus activement à certaines réunions des instances du projet ou rencontres informelles. Interroger spécifiquement sur le mode de prise de décision
- o Mener des entretiens individuels auprès des principaux acteurs en bilatéral



Points de vigilance :

- o Comment ne pas privilégier un seul interlocuteur ? Les coordinateurs de projet sont souvent les interlocuteurs naturels. Pourtant, le tiers-veilleur se doit d'être accessible et de rendre compte à l'ensemble des partenaires, ce qui peut s'avérer difficile dans les faits. Il peut y avoir une tension entre transparence et diplomatie que le tiers-veilleur se devra de jauger.

L'interlocuteur

« cette feuille de route a été transmise à ma correspondante associative [...] qui a trouvé ça intéressant mais qui n'avait pas souhaité jusqu'à présent la diffuser à l'ensemble du collectif. Ce qui pose problème puisque le tiers-veilleur n'est pas censé être un consultant pour un des interlocuteurs du collectif mais bien pour l'ensemble du collectif.

Entretien B

2.2.2. Apporter un cadre « d'intelligibilité »

Le constat est récurrent : différents objectifs, valeurs, visions, intérêts, enjeux évoluent au sein d'un collectif de recherche participative. Cependant, comme le montre les différents profils-types constitués par les tiers-veilleurs de REPERE (voir Annexe 3), les partenariats en recherche participative se forment car les acteurs, à un moment donné, ont vu un intérêt à se réunir – promouvoir la collaboration société civile et recherche scientifique, s'associer de façon pragmatique pour travailler à une question commune malgré les divergences de vues, ou encore former une « coalition de cause⁷⁸ ». Pour les tiers-veilleurs de REPERE, il apparaît nécessaire « que soit explicité, dans la conduite des projets et lors des échanges auxquels il donne lieu, ce qui est partagé. (...) Il s'agit donc, pour reprendre les termes des tiers-veilleurs, de définir dans chaque projet « un cadre d'intelligibilité » de ce que l'on fait (ou essaie de faire) ensemble, au-delà de l'explicitation générale des finalités du projet et de son organisation formelle, énoncées lors de son lancement⁷⁹. »

Pour permettre l'explicitation de ce qui est commun au sein du groupe, afin que le projet soit non seulement approprié, mais réponde également bien aux objectifs des parties prenantes, il apparaît nécessaire d'exposer le dissensus, les différences de vues, les potentiels conflits latents. Des besoins peuvent également apparaître de « traduction » pour aller au-delà des habitudes ou langages techniques des uns et des autres et diminuer ainsi la source de malentendus.

Cette mission du tiers-veilleur a été grandement soulignée pendant le séminaire, certains parlant de « cadre méthodologique et éthique », ou de « cadre de réflexion ». À noter que ce cadre n'est pas entendu comme une structure immuable, mais peut être amené à évoluer, à être renégocié au fil du projet.



Comment ?

- o *Faire un retour (rendu d'observations ou d'entretien) à l'ensemble du collectif de recherche sur ce qu'un observateur extérieur peut comprendre du projet au gré des entretiens avec chacune des parties*
- o *Faire appel à des outils participatifs pour expliciter les points de vue de chacun et ce qui réunit (cf. partie relatives aux outils page 44)*

Ce qui nous réunit

« Comme la frise chronologique lors de la première réunion, qui était plutôt vu au départ [...] comme une sorte de brise-glace [...]. Et on s'est rendu compte que finalement cet outil ça a ouvert beaucoup de questionnements, sur ce qui nous a rassemblé. C'est un projet dans un temps donné, dans un territoire donné, mais on s'est rejoint sur quelque chose de plus global. Là ça a été une réussite ... c'était pas du tout prévu ».

Entretien C

78. Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche, *Analyse transversale des projets de REPERE (AAP2), Atelier auprès des tiers-veilleurs : quelles recommandations issues de l'observation des projets REPERE ?*, Note de capitalisation, 2014, 15p.

79. Ibid.

2.2.3. Apporter de la réflexivité

La réflexivité a souvent été décrite comme la raison d'être du tiers-veilleur. La réflexivité est un concept complexe et pluriel en sciences sociales, c'est pourquoi nous n'entrerons pas ici dans une définition théorique, mais choisirons une définition simple. Selon le Larousse, la réflexivité « se dit, en philosophie, de la connaissance qui se prend elle-même pour objet⁸⁰ ». La réflexivité évoque donc le fait d'analyser tant le processus de production des résultats que les résultats eux-mêmes. Il s'agit non seulement de « faire » mais aussi de « se regarder en train de faire⁸¹ ».

Plusieurs acteurs présents lors du séminaire de décembre 2018 ont également mis en avant une mission d'observation, afin de renvoyer au groupe un constat sur le développement du projet de recherche et des interactions entre parties prenantes. La réflexivité peut également se porter sur les outils mobilisés, qu'ils soient des outils d'animation ou encore des outils numériques.

Ce rôle de « miroir » ne semble pas être envisagé dans un objectif de soulever des problèmes, avec le risque d'inventer des difficultés là où il n'y en a pas, mais bien d'apporter de la réflexivité, au sens de prendre du recul sur ce qui est réalisé. D'autres parlent de « regard critique », de regard « extérieur », de distance, tout en mettant en garde contre une posture prescriptive ou évaluatrice. Le tiers-veilleur, de par sa propre réflexion sur les pratiques de recherche, pourra apporter un regard plus général, afin de garder en vu les « fondamentaux » de la recherche participative : veiller aux asymétries de pouvoir et aux mécanismes de domination, apporter une même forme de respect et de reconnaissance aux différentes formes de savoir, produire des savoirs originaux et activables, etc.



Comment ?

- Observer ou participer plus activement à certaines réunions des instances du projet ou rencontres informelles.
- Mener des entretiens individuels auprès des principaux acteurs.

Faire émerger les asymétries

« [...] le tiers veilleur a rédigé un petit journal de bord, un peu une réaction à chaud suite à la fois à la participation à la réunion et les interviews. [...] qui donne quelques éléments sur le déroulé des instances et sur les difficultés qui ont été mises en avant au cours des discussions, qui n'étaient pas forcément mis à la même échelle selon les interlocuteurs. [...] Ce qui peut être intéressant pour le tiers-veilleur c'est faire sentir à l'ensemble du collectif que c'est un sujet qu'il faut prendre à bras le corps puisque son appréciation n'est pas symétrique des deux cotés. »

Entretien B

2.3. Appuyer le collectif suivant ses demandes

Les différentes expérimentations étudiées ainsi que les échanges en entretien ou lors du séminaire convergent vers l'idée que le tiers-veilleur n'a pas de boîte à outils dédiée, fixe, avec une approche par étapes formalisées. Toutefois, le tiers-veilleur étant dans une posture de « mise au service de »⁸² selon les mots d'une interlocutrice, il peut selon les demandes et besoins du collectif de recherche qu'il accompagne, proposer des outils spécifiques, et même l'appuyer plus activement.

2.3.1. Apporter des outils participatifs

Une mission possible du tiers-veilleur peut être d'apporter des outils participatifs d'animation, afin de permettre de la réflexivité ou de faciliter la co-construction. Cette mission apparaît d'autant plus pertinente que certains collectifs de recherche pourraient ne pas être outillés et manquer d'expérience pour créer le cadre de développement de l'intelligence collective.

80. https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/réflexif_réflexive/67480

81. Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche, *Analyse transversale des projets de REPERE (AAP2), Atelier auprès des tiers-veilleurs : quelles recommandations issues de l'observation des projets REPERE ?*, Note de capitalisation, 2014, 15p.

82. Entretien A

Animer des temps forts

« la deuxième chose qui est en cours est travailler concrètement à un agenda pour l'animation d'un atelier-scénario au sein du collectif et plus largement que le collectif [...] en faisant le lien potentiellement avec d'autres acteurs locaux qui sont aussi sur des problématiques de recherche participative. »

Entretien B

Comment ?

o Identifier les outils participatifs pertinents parmi les existants pour les adapter en fonction du besoin, tout en gardant du recul quant au pourquoi de l'outil. (cf. partie relative aux outils page 44)

Point de vigilance :

o Les outils ne devraient pas être surestimés : les outils participatifs peuvent être utiles mais ils ne sont pas la réponse à tous les problèmes et ne sont pas des solutions en soi. De plus, il convient de réfléchir à quel outil ? pour faire quoi ? comment le mettre en œuvre dans les détails ?

L'expérimentation

« Finalement, en leur disant très vite que nous n'arrivons pas avec une boîte à outils, sinon on servirait à rien, on aurait envoyé un manuel et on aurait disparu, ça les aurait peut être plutôt rassuré. [...] On ne sait pas du tout au départ comment on va devoir agir, parce que sinon on ne remplirait pas notre rôle. »

Entretien C

2.3.2. Animer ou appuyer le collectif suivant leur demande

Le tiers-veilleur peut remplir des fonctions spécifiques pour appuyer le collectif pour répondre à une demande : par exemple remplir un rôle d'animation afin d'instaurer un climat de confiance et de permettre la co-construction, potentiellement mettre en contact le collectif avec des personnes ressources ou des potentiels partenaires, faire appel à une structure tierce de médiation des conflits si besoin est.

Conseiller pour l'animation

« pour l'instant ce qui a été fait par le tiers-veilleur c'est de l'ordre du conseil auprès du porteur de projet associatif: [...] le dernier échange téléphonique que j'ai eu avec les porteurs de projet, c'était pour préparer une future réunion téléphonique avec les porteurs de projets locaux pour les faire identifier les thèmes sur lesquels ils aimeraient voir leur propres connaissances renforcées par des connaissances de type académiques. »

Entretien B

Comment ?

- o Porter conseil sur l'animation selon ses compétences
- o Proposer des outils (cf. partie relative aux outils page 44)
- o Faire le lien avec d'autres communautés d'acteurs ou d'autres professionnels de l'animation

Point de vigilance :

o Poser les limites des missions du tiers-veilleur : Les acteurs interrogés mettent en garde contre le risque que le tiers-veilleur ne devienne pas un animateur ou un coordinateur de projet.

Poser les limites de l'appui

« il y a peut-être une compréhension moins claire de ce qu'est le rôle du tiers-veilleur. [...] Le tiers-veilleur est vu, non pas comme un accompagnant, un facilitateur, mais plutôt comme la porte d'entrée vers le monde auquel mes interlocuteurs ont plus de mal à entrer, en l'occurrence le monde de la recherche. »

Entretien B

2.4. Faciliter la collaboration au sein du collectif

2.4.1. Gérer les altérités au sein du collectif et permettre le consentement

Par sa connaissance fine des enjeux au sein du groupe, le tiers-veilleur pourra jouer le rôle de facilitateur de l'expression de tous, en apportant une attention particulière aux partenaires minoritaires. Il pourra jouer le rôle de « traducteurs » entre les communautés, c'est-à-dire faire en sorte que les acteurs avec différents « langages » se comprennent. Cela passe notamment par l'utilisation d'un vocabulaire compréhensible par l'autre. Il pourra se porter garant d'une bonne gestion des altérités, en s'assurant d'un climat de bienveillance et d'écoute pour pérenniser le collectif, et d'assurer le consentement de tous, plutôt que le consensus, aux décisions relatives au projet.



Comment ?

- o Créer des temps pour la compréhension mutuelle
- o Veiller aux instances de gouvernance du projet
- o « traduire » les jargons de chacun
- o Veiller à l'écoute et peut-être jouer le rôle de « cellule d'épanchement » en cas de conflits

Faciliter la création du collectif de recherche

« Parce qu'au départ, ce projet était porté par des conseillers techniques, des opérateurs de terrain, et il y avait aucun chercheur. Ils n'avaient pas eu une très bonne expérience avec la recherche, mais ils sentaient qu'ils pouvaient en retirer un bénéfice [...]. Il y a eu dès le début de ce projet la volonté de se faire accompagner pour trouver des modalités d'échanges et de co-construction. Ce projet a une modalité un peu différente de ceux qu'on a eu l'occasion de mettre en place, parce que [...] la plupart des projets de recherche participative d'il y a disons dix ans, c'était des groupes qui étaient déjà en collaboration. »

Entretien C

2.4.2. Faire apparaître un diagnostic et émerger des solutions

En cas de difficultés, et particulièrement en cas de conflits, le tiers-veilleur peut aussi servir de « médiateur ».

Certains ont avancé l'idée qu'il puisse être « saisi » par un ou plusieurs membres du collectif de recherche en cas de difficultés ou conflits. Il jouerait en premier lieu le rôle de « cellule d'écoute » permettant d'objectiver, de mieux cerner les causes des difficultés ou les causes profondes des conflits parfois révélés uniquement en surface.

Un tiers pour intervenir quand il y a des difficultés

Une chercheuse a été appelée par des paysans participant à une recherche participative, car une incompréhension forte émergeait au sein du collectif de recherche. L'interprétation de l'objectif de la recherche par les chercheurs était en décalage avec la demande et les représentations des paysans. L'intervention de la chercheuse a permis de réorienter le projet et a proposé de co-encadrer une personne en master. Ces solutions ont été acceptées et ont permis la continuité du projet. Si la chercheuse n'a pas été appelée en tant que tiers-veilleuse du projet, son intervention s'apparente à une mission de tiers-veilleur.

Entretien D

Comment ?

- o Des entretiens individuels avec chacune des parties prenantes ou des entretiens collectifs
- o Faire appel à un médiateur : si le conflit est trop avancé, le tiers-veilleur peut ne pas être en capacité de gérer et faire appel à des spécialistes. Par exemple, le tiers-veilleur peut proposer de faire appel au CIRFIP⁸³ ou se former à l'analyse de pratique (cf. voir partie sur les ressources page 44).

Point de vigilance :

- o La tentation de devenir prescriptif : Le tiers-veilleur doit-il amener le groupe à se questionner pour que les partenaires repèrent leurs propres dysfonctionnements (qui sont potentiellement différents de ceux notés par le tiers-veilleur), ou bien doit-il présenter directement son constat ? De même, le tiers-veilleur doit-il apporter ses solutions ? Plusieurs acteurs de la recherche participative penchent pour une alternative : amener le groupe à co-construire ensemble leurs solutions.

Le risque du prescriptif

« [A travers ma formation] on m'a appris à trouver et mettre en place des solutions pour régler un problème [...] dans un rôle prescriptif. Et dans la mission de tiers-veilleur, je pense qu'il faut justement s'affranchir de ce rôle prescriptif [...] je pense que, même si on peut suggérer des solutions, il ne vaut mieux pas les formuler (même si c'est un peu ce que je fais quand même). »

Entretien B

2.5. Faciliter la collaboration avec le(s) bailleur(s) et l'extérieur

2.5.1. Créer une relation de confiance entre le tiers-veilleur, le collectif de recherche et le bailleur

Dans de nombreuses configurations, le dispositif tiers-veilleur – voire l'individu remplissant le rôle – est imposé par le bailleur de fonds⁸⁴, ce qui peut freiner la création d'une relation de confiance entre tiers-veilleur et collectif de recherche. Le tiers-veilleur peut être vu comme un évaluateur, « l'œil de Moscou », ce qui romprait son lien avec le collectif. Une des missions du tiers-veilleur pourrait donc être non seulement d'explicitier clairement son positionnement vis-à-vis des bailleurs, mais aussi de permettre la confiance et le dialogue entre le collectif et le bailleur de fonds. Dans le dispositif CO³, l'accompagnement tiers-veilleur est certes imposé par le bailleur, mais l'identité du tiers-veilleur est laissé au choix du collectif, ce qui devra permettre d'améliorer la relation de confiance.

En tirant le fil de cette mission, le tiers-veilleur pourrait veiller à un partage équitable des responsabilités entre bailleurs de fond et collectifs de recherche : rappeler aux parties et assurer que le bailleur soit garant de l'argent public ou privé, et le collectif de recherche, garant des résultats du projet.

83. CIRFIP : Centre International de Recherche, Formation et Intervention en Psychosociologie. : « Les membres du CIRFIP se reconnaissent dans une approche qui privilégie les interactions entre les processus psychiques et les processus sociaux. » : <http://cirfip.org> (site consulté le 31 juillet 2019)

84. C'était notamment le cas dans REPERE, mais aussi pour les dispositifs CO³, Co-Create par exemple.

Gagner la confiance du collectif

« [...] ça prend beaucoup de temps de pouvoir gagner la confiance du collectif en les assurant qu'on n'est pas là en tant qu'inspecteur, évaluateur. Difficulté d'autant plus grande que le bailleur en question [...] a l'habitude d'envoyer des inspecteurs [...] »

Entretien B



Comment ?

- o *Expliciter son positionnement* : Le tiers-veilleur peut expliciter clairement le positionnement de chacune des parties et notamment les règles de confidentialité des informations transmises au tiers-veilleur par le collectif.
- o *Créer ou multiplier des espaces de dialogues tri-partites* : favoriser une relation de confiance avec le bailleur en créant des occasions de dialogue peut renforcer la confiance que le collectif accordera au tiers-veilleur.



Point de vigilance :

- o *Être la figure de l'évaluateur*
- o *Faible engagement du collectif de recherche* : Que faire si un collectif de recherche ne souhaite pas « profiter » du dispositif tiers-veilleur ? Ce refus peut être clair ou se manifester par du « sabotage » (ne pas circuler les informations par exemple). L'engagement réciproque doit-il se formaliser ? Le tiers-veilleur peut-il passer par le bailleur ?

La relation au bailleur

« Il y a des projets qui n'assument pas vraiment tous leurs problèmes, en disant « non tout va bien ». [...] C'est délicat parce que si tu fais quelque chose de très institué, d'obligatoire, d'exigé par [le bailleur], tu rentres aussi dans quelque chose de très formel. Nous basons tout notre travail sur la relation de confiance avec les projets – on est vraiment là pour vous aider, on est des partenaires, [...] on est pas là pour vous évaluer, pour vous surveiller. »

Entretien A

2.5.2. Faciliter les relations avec l'extérieur et traduire, en particulier dans des contextes de conflits latents ou avérés

Les projets de recherche participative évoluent souvent dans des contextes politiques tendus, avec un fort intérêt médiatique, puisqu'ils sont parfois très ancrés dans des démarches militantes ou d'expérimentation. Les tiers-veilleurs du programme REPERE ont noté l'attention particulière nécessaire à la « sphère politico-médiatique⁸⁵ », qui pouvait selon les projets être une « ressource stratégique cruciale et un facteur de risque important⁸⁶ » (par exemple, raviver des divergences au sein du groupe ou à l'inverse faire connaître au grand public la problématique de recherche). Ces pionniers tiers-veilleurs ont conclu que « la définition de « règles du jeu » à respecter par les uns et les autres dans leurs recours éventuels à cette sphère, en lien avec le projet, serait ainsi profitable à la stabilité de celui-ci et à la confiance nécessaire entre ses parties prenantes⁸⁷ ».

85. Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche, *Analyse transversale des projets de REPERE (AAP2), Atelier auprès des tiers-veilleurs : quelles recommandations issues de l'observation des projets REPERE ?*, Note de capitalisation, 2014, 15p.

86. *Ibid.*

87. *Ibid.*

Grâce à un positionnement de recul mais aussi une bonne connaissance du projet et des volontés des porteurs de projet, le tiers-veilleur peut – sans s'ériger en porte parole – traduire le projet pour faciliter les relations avec les parties prenantes extérieures au projet, et notamment les institutions.

 Comment :

- o Traduire le projet auprès des acteurs extérieurs pour une communication adaptée
- o Créer des espaces de dialogue

La traduction

« L'enjeu du projet c'était de provoquer un événement dans les champs au mois de juin / juillet qui consisterait à montrer [les résultats] à des bureaucrates ». « L'enjeu était de lever des verrous juridiques ou réglementaires ». « Assez rapidement [...] on s'est rendu compte que la façon dont on parlait à ces bureaucrates ne convenait pas et qu'ils n'allaient pas venir. » « Il a fallu reprendre les documents [...] de façon à ce que le vocabulaire utilisé soit [...] un peu plus adapté à la culture de ces personnes. »

Entretien D

2.5.3 Créer du lien avec les autres projets

Encore une fois, la position du tiers-veilleur lui donne une posture privilégiée pour créer du lien entre différents projets, afin que ceux-ci puissent échanger sur leurs pratiques, leurs difficultés et s'entraider. Certains ont également imaginé des moments de retours d'expérience entre porteurs de différents projets sur leur accompagnement par un dispositif tiers-veilleur, pour permettre la construction de ce rôle.

 Comment ?

Les journées d'inter-vision (cf. partie relative aux outils page 44)

De l'accompagnement individuel à l'apprentissage par les pairs

« C'est un job assez flou à la base. [...] j'avais vu un peu plus la dimension qu'on appelle accompagnement individuel par projet [...] en disant : là par exemple, au niveau méthodologique, tel public est ce qu'il est vraiment bien impliqué ? est-ce que là il y a une petite défaillance ? Quels problèmes vous rencontrez ? [...] Finalement dans les projets il y a une source de ressources qui peuvent vraiment être utiles pour les autres projets. [...] Et on voit vraiment que quand on organise des activités, les moments d'échanges très concrets sur des problèmes ou des questions qu'ils ont rencontrés, des choses que les projets ont mis en place etc., c'est ce qui intéresse le plus les projets, d'avoir des exemples concrets ailleurs car ils peuvent toujours tirer des enseignements ou transposer chez eux. »

Entretien A

3. L'identité des tiers-veilleurs : vers une nouvelle communauté ?

3.1. Qui est le tiers-veilleur ?

3.1.1. Un tiers-veilleur est-il un individu ou un groupe ?

Le tiers-veilleur est une fonction, ce rôle pourrait donc être endossé aussi bien par un individu tiers, qu'un groupe tiers.

Si le rôle est plutôt envisagé de façon individuelle (au sein de REPERE ou de CO³ par exemple), plusieurs individus ont le rôle de tiers-veilleur dans le projet RESP'HAIES. Un argument en faveur d'une fonction collective est que le rôle de tiers-veilleur non seulement demande une variété de compétences selon les configurations, mais aussi que le rôle peut placer l'accompagnateur dans une posture expérimentale incertaine, voire difficile. Le dialogue entre plusieurs ayant-fonction tiers-veilleurs, avec différents vécus et expériences peut réduire ces difficultés.

3.1.2. Quelle posture pour le tiers veilleur ?

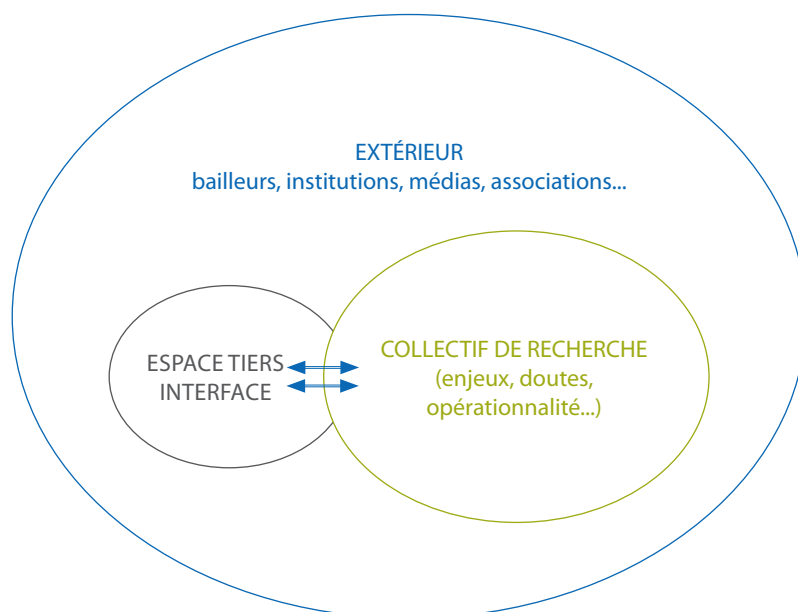


Figure 2 : Position du tiers-veilleur vis-à-vis du collectif et de l'extérieur.
Adaptation du schéma d'un groupe du séminaire tiers-veilleur des 3 et 4 décembre 2018

Les différentes expérimentations et réflexions autour de la position du tiers-veilleur par rapport au collectif de recherche mettent en avant l'extériorité, le pas de côté, le recul par rapport au collectif nécessaire pour une posture de réflexivité et avoir une capacité critique dans la bienveillance.

En effet, cette extériorité est justement l'avantage du tiers-veilleur par rapport au collectif qui peut parfois avoir plus de difficulté à avoir une position méta en étant « le nez dans le guidon ».

Toutefois, le tiers-veilleur fait partie de la communauté du projet et se distingue des acteurs extérieurs. Il évolue dans un « Espace tiers », à l'interface entre collectif et extérieur.

3.1.3. Quelle formation et quelles compétences ?

Le dispositif tiers-veilleur est aujourd'hui au stade expérimental : les expérimentateurs n'ont pas suivi de formation dédiée. S'est alors posée la question de quelle expérience, quelle formation et quelles compétences seraient nécessaires pour endosser le rôle de tiers-veilleur ?

Dans le cadre du programme REPERE, les tiers-veilleurs étaient des chercheurs en sciences sociales (cf. le profil type), afin de réaliser une mission d'observation et de capitalisation. Cependant, lorsqu'on élargit les missions du tiers-veilleur à la qualité de la co-construction par exemple, la question des compétences nécessaires se pose de nouveau.

**Le profil « idéal » du tiers-veilleur
par les tiers-veilleurs de REPERE :**

- o « **polyvalent**, il doit être capable de saisir les enjeux scientifiques propres aux diverses disciplines susceptibles d'être présentes dans un projet de recherche coopérative, ainsi que les considérants portés par les acteurs de la société civile sur les thèmes et controverses que ce projet prend pour objet ;
- o **doté d'une sensibilité marquée par les sciences humaines et sociales**, il est à la fois en mesure de saisir et d'analyser les interactions au sein du projet (les stratégies et « logiques » en présence, les tensions éventuelles, ...) par une « écoute désintéressée » des protagonistes en présence, et d'apporter au collectif, par son recul, une mise en contexte du projet (histoire de la controverse considérée, territoire, politiques publiques concernées, ...) ;
- o **sa polyvalence et son interdisciplinarité**, sa disponibilité pour contribuer à l'animation réflexive du projet, sa capacité d'écoute tant des scientifiques que des acteurs de la société civile, ainsi que l'éventuelle exigence de réserve pouvant lui être demandée, peuvent être facilitées s'il n'est pas lui-même tenu par des contraintes académiques de par sa situation professionnelle*.

*Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche, *Analyse transversale des projets de REPERE (AAP2), Atelier auprès des tiers-veilleurs : quelles recommandations issues de l'observation des projets REPERE ?*, Note de capitalisation, 2014, 15p.

Les lignes de convergence entre les retours du séminaire de décembre 2018 et des entretiens sont les suivantes :

- o *La polyvalence et l'expérience d'une variété de configuration de recherche participative* apparaissent comme les premières qualités du tiers-veilleur. Le tiers-veilleur peut être amené à combiner une variété de compétences selon le contexte : observations, techniques d'animation, capacité à tisser des liens de confiance tout en restant dans la réserve, capacité à gérer les conflits... L'expérience de différentes configurations de recherche participative pourra aider à considérer la singularité d'une situation et le fait que certaines pratiques ne sont pas reproductibles.
- o *Une proximité expérientielle ou thématique* est pensée favorablement pour accroître la légitimité : avoir des éléments communs de vécu avec le groupe ; ou partager l'objet de recherche ou de travail peut permettre de saisir rapidement les enjeux et créer la confiance avec le groupe, tout en gardant une position de recul ;
- o *Cependant, le tiers-veilleur n'est pas forcément expert du sujet de recherche* : son apport concerne la réflexivité et la co-construction mais pas le « fond » de la recherche ;
- o *Une connaissance ou expérience de la recherche et/ou des structures de la société civile* (tout particulièrement les associations) peut permettre de comprendre plus facilement les enjeux des acteurs, leurs langages et leurs codes, et de renforcer sa légitimité auprès des différents acteurs ;
- o *Une formation dans les sciences sociales* peut être favorable pour pratiquer les techniques d'observation et concepts propres aux sciences sociales, mais le risque est alors de confondre le projet suivi avec un terrain d'étude et de rester dans une position externe, et non à l'interface ;
- o *Une compréhension des rapports de pouvoirs dans la production de savoirs et des dimensions politiques de la recherche participative*, afin de ne pas omettre d'enjeux.

Les rôles de tiers-veilleur et de chercheur en sciences sociales sont-ils compatibles ?

« C'est tout le problème [...] de ces recherches participatives qui impliquent des chercheurs en sciences sociales et des chercheurs en sciences dures, c'est [...] qu'on a tendance à produire des récits enchantés de la collaboration en édulcorant les difficultés. Mais on ne peut pas produire un récit honnête des difficultés rencontrées si on est partie prenante ou si on est tenu dans nos relations avec les chercheurs [...]. Et donc je me rends compte que le rôle de tiers-veilleur n'a absolument rien à voir avec le rôle d'un chercheur en sciences sociales. »

Entretien D

Les compétences décrites sont des indications. Trop formaliser les compétences d'un tiers-veilleur reviendrait à rigidifier le rôle. Le statut de tiers-veilleur doit-il devenir un nouveau métier ou rester une fonction à la marge assurée par des acteurs ayant d'autres activités ? « Tiers-veiller » est un travail à temps plein ou ponctuel ? Le tiers-veilleur accompagne-t-il un projet de recherche en fonction de l'occasion ou accompagne-t-il simultanément plusieurs projets ? Autrement dit, devons-nous aller vers la professionnalisation du tiers-veilleur ?

3.1.4. Comment le tiers-veilleur est-il rémunéré ?

Les configurations d'établissement du dispositif tiers-veilleur ne sont pas sans incidence sur le processus. Les facteurs comme le financement, le moment de l'établissement, le choix du tiers-veilleur et la définition des missions apparaissent cruciaux pour l'avenir de la collaboration entre porteurs de projet et tiers-veilleurs. Si l'on souhaite que le rôle de tiers-veilleur puisse être ouvert à des acteurs non-chercheurs, qui ne bénéficient pas d'une rémunération pour ce type d'activité, le tiers-veilleur doit être rémunéré pour cette mission particulière. Comment alors organiser le financement du tiers-veilleur ?

Le financement du tiers-veilleur par le bailleur de fonds peut créer un présupposé que le tiers-veilleur est « à la coupe » du bailleur. Le tiers-veilleur doit être indépendant du bailleur, et à l'inverse n'est pas un « avocat » du collectif. En somme, il ne doit pas être « intermédiaire » entre le bailleur et le collectif, mais à l'interface.

Au sein des programmes et dispositifs REPERE, Co-Create, CO³ ou de l'expérimentation de la Fondation de France, le dispositif tiers-veilleur a été imposé et financé par le bailleur soutenant les projets. Une distinction toutefois apparaît : le financement du tiers-veilleur peut être prévu dans l'enveloppe allouée au projet de recherche (CO³), ou bien faire l'objet d'un projet à part entière et donc être financé indépendamment des projets (exemple de Co-Create). Une autre alternative est le cas du projet CASDAR RESP'HAIES : les tiers-veilleurs n'ont pas été une contrainte imposée par le bailleur mais ont été intégrés dès la demande de financement comme une des dimensions du projet.

3.1.5. Qui choisit le tiers-veilleur et quand ?

Les acteurs des expérimentations en cours semblent favoriser un choix du tiers-veilleur par le collectif de recherche lui-même, afin de favoriser la confiance et éviter les conflits. Cependant, il est envisagé une validation par les bailleurs de fonds ou instances de programmation, et que ces derniers procurent des candidats aux porteurs de projets qui ne pourraient ou ne voudraient pas choisir un tiers-veilleur.

Par ailleurs, les expérimentations semblent montrer que, plus tôt le tiers-veilleur engage son intervention au sein du projet, plus facilement la relation de confiance sera créée.

La sélection des tiers-veilleurs dans CO3

Le dispositif de recherche participative CO³ prévoit que chaque projet soit doté d'un tiers-veilleur, une indemnité minimale est prévue pour financer deux rencontres entre le collectif de recherche et le tiers-veilleur.

La sélection des tiers-veilleurs a été expérimentée en 2019. Le processus a été le suivant :

- o Certains collectifs ont identifié des personnes pour le rôle, un collectif a choisi de recruter un tiers-veilleur par une offre d'emploi en ligne.
- o Si un collectif avait des difficultés à identifier un tiers-veilleur, le Comité Scientifique Pluraliste (COSP) proposait un candidat qui s'était manifesté au préalable.
- o Le COSP a ensuite passé en revue les candidats tiers-veilleur pour validation, sur la base de CV. Plusieurs questionnements et difficultés ont pu être soulevés :
 - la position géographique du tiers-veilleur est apparue comme un facteur important dans le choix ;
 - un membre du COSP peut-il aussi être tiers-veilleur d'un projet ?
 - quels éléments de CV sont favorables ou défavorables ? quels critères utiliser pour valider ou rejeter une candidature ?
- o La plupart des candidatures ont été validées. Une candidature a par exemple été rejetée du fait de l'implication du candidat au sein du COSP.

3.2. Former une communauté de pairs

La création d'une communauté de pairs tiers-veilleurs pourrait permettre : (a) de créer un espace de dialogue, de soutien mutuel et d'apprentissage entre tiers-veilleurs ; (b) de capitaliser sur les expérimentations tiers-veilleurs ; (c) et enfin d'établir un réseau de personnes volontaires pour remplir ce rôle dans des projets de recherche participative.

Cette communauté se retrouverait pour échanger, partager ses expériences, difficultés, réussites et méthodes, apporter conseil, et peut être même se reconnaître et se légitimer.

L'échange entre des compétences complémentaires

« [La transversalité est très importante]. Puisqu'on est chacun référent d'un certain nombre de projets, et après on discute entre nous [...]. Très souvent on discute des limites – tel projet il nous demande ça, est-ce que ça fait partie de nos missions ou pas ? [...] On a beaucoup d'échanges entre nous, ce qui est intéressant parce qu'on est très complémentaire dans nos compétences, donc on a des points de vue différents. »

Entretien A

3.2.1. Différentes formes de communauté

Le modèle du Centre d'Appui de Co-Create a été basé sur le regroupement dans une même organisation de plusieurs accompagnants.tes de projets qui pouvaient alors s'entraider. L'action Co-Create étant arrivée en fin de financement en 2019, le Centre d'Appui est en pleine reconfiguration.

En France, il n'y a pas à ce jour de structure permettant de faire vivre la communauté de pairs, mais des rencontres plus ou moins formelles s'organisent.

Des moments d'échange dans d'autres structures

« [...] on s'alimente beaucoup des conversations avec le conseil scientifique d'une part, et avec d'autres interlocuteurs, comme ceux qu'on a réuni dans le séminaire tiers-veilleur [...]. »

Entretien B

3.2.2. La création d'une cellule tiers-veilleur ?

Le groupe tiers-veilleur de REPERE a recommandé non seulement que les projets de recherche de collaboration entre chercheurs et organisations de la société civile puissent systématiquement être dotés d'un tiers-veilleur, mais également de créer des « cellules de tiers-veilleurs » afin de développer le « savoir-faire » et faciliter la capitalisation⁸⁸.

Cette cellule pourrait avoir une composition mixte (chercheurs, associatifs, tiers-veilleurs d'autres projets et acteurs de la recherche participative) et serait financée indépendamment des projets de recherche. Elle pourrait remplir plusieurs fonctions :

- o agir comme un « réservoir » de tiers-veilleurs vers lequel les porteurs de projet pourraient se tourner ;
- o accompagner les tiers-veilleurs dans leurs missions en créant des espaces de réflexion entre pairs. Le rôle de tiers-veilleur demande une telle polyvalence, une telle diversité de compétences qu'il peut arriver de manquer d'une compétence précise pendant son accompagnement. La cellule permettrait le soutien et l'apport de compétences complémentaires.
- o permettre la capitalisation. L'une des recommandations des tiers-veilleurs du programme REPERE était la « capitalisation collaborative » et de « promouvoir par la pérennisation dans la durée de réseaux coopératifs chercheurs/société civile » au niveau régional pour assurer la capitalisation non seulement des thématiques de recherche, mais aussi des « processus de coopération » eux-mêmes qui seraient, pour l'heure, redécouverts à chaque nouveau projet⁸⁹.
- o Se réguler entre tiers-veilleurs de façon participative, sur le modèle du Système participatif de Garantie de Nature & Progrès. Les tiers-veilleurs obtiendrait leur légitimité via la reconnaissance par la communauté des praticiens de la recherche participative. La communauté des pairs exerceraient également un « contrôle » et une possible régulation des missions des tiers-veilleurs, afin d'assurer la légitimité du rôle dans le temps, mais surtout de collectivement participer à l'amélioration du dispositif.

88. Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche, *Analyse transversale des projets de REPERE (AAP2), Atelier auprès des tiers-veilleurs : quelles recommandations issues de l'observation des projets REPERE ?*, Note de capitalisation, 2014, 15p.

89. Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche, *Ibid.*

Le Système Participatif de Garantie de Nature et Progrès

Nature & Progrès est une association de professionnels et consommateurs œuvrant pour une agriculture biologique, notamment en recourant à la certification des exploitations agricoles bio via un Système Participatif de Garantie. Selon l'IFOAM, les Systèmes Participatifs de Garantie sont "des systèmes d'assurance qualité ancrés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances". Concrètement, au sein de Nature & Progrès, des enquêtes sont réalisées par un binôme producteur/consommateur dans les fermes et ateliers de transformation. Les données collectées et commentaires sont analysés par une commission mixte producteurs/consommateurs locale. Une commission fédérale prendra la décision d'attribuer ou non la mention et de proposer, quand nécessaire, des améliorations ou corrections à mettre en œuvre. Une organisation nationale au sein de la Fédération peut intervenir en cas de litiges pour entamer une révision de l'analyse. Les avantages d'un tel système, à la différence d'un système de certification par tiers, sont la construction d'une culture commune et d'activités collectives et locales, ainsi que l'amélioration collective des pratiques, l'enquête n'étant pas un simple contrôle mais également un accompagnement.*

* Voir <http://www.natureetprogres.org/index.html>

Thèmes apparus au cours des entretiens pour des échanges entre tiers-veilleurs

Les tiers-veilleurs ou accompagnateurs interrogés semblaient tous intéressés voire en demande d'échanges entre tiers-veilleur, et plus particulièrement sur les notions suivantes :

- Construction des collectifs de recherche
- Co-construction des questions de recherche
- Equilibre entre recherche et action
- La résolution de conflits
- Traitement des enjeux politiques
- Valorisation des résultats
- Les limites de l'accompagnement
- La relation bailleurs
- Les outils, notamment pour l'auto-diagnostic des collectifs
- Aucun, un échange transversal pour laisser la possibilité de créer des ponts là où personne ne les voyait.

4. Les ressources à disposition des tiers-veilleurs

Il semblerait que les témoignages et retours d'expériences convergent vers l'idée qu'il n'existe pas et qu'il ne faut pas une boîte à outils exhaustive dédiée au rôle du tiers-veilleur, mais que l'on peut piocher, ici ou là, des outils selon les besoins.

Entre structure d'accompagnement et flexibilité

« Au bout de ces 3 années et demi on observe qu'il y a une récurrence dans les questions que se posent les projets. [...] la première année, c'est beaucoup des questions qui tournent autour de la méthodologie, de comment on travaille ensemble, c'est quoi la recherche-action participative, comment construire ses questions de recherche ensemble etc. Donc ça fait sens de proposer une formation à la RAP [Recherche Action Participative], d'organiser des groupes d'échange de pratiques sur cette thématique. [...] On voit que quand on arrive à la troisième année de projet qui est la dernière année, c'est toute la question de la valorisation et pérennisation des résultats.

On a un peu un grand schéma d'activités d'accompagnement qui est vraiment basé sur notre expérience des trois premières années, et puis avec toute une marge pour laisser de la place à ce qui est vraiment les sujets chauds du moment des projets. »

Une accompagnatrice de Co-create

4.1. Quelques outils existants

Cette liste non-exhaustive a vocation à présenter quelques outils, expérimentés ou non par des tiers-veilleurs, mais à surtout renvoyer vers des documents ressources.

4.1.1. Analyser, diagnostiquer, aider :

Des techniques issues des sciences sociales : l'observation et les entretiens individuels
Utilisé notamment dans REPERE, Projets Fondation de France, Resp'Haies

Les techniques issues des sciences sociales comme l'observation et les entretiens peuvent permettre au tiers-veilleur de déceler ce qui se joue. En observant les interactions, en analysant et confrontant les discours de uns et des autres, il peut faire un retour au groupe sur ce qu'il observe.

Pour les entretiens individuels, suivre une grille d'entretien semi-directive peut permettre de plus facilement confronter les différences de perspectives des acteurs.

L'analyse de pratique

Les psychosociologues du Centre International de Recherche, Formation et Intervention en Psychosociologie interviennent dans différents groupes pour réaliser un analyse de pratiques, permettant de discuter en groupe de situations : « Concernant les interventions, celles-ci s'effectuent en rapport avec une demande qui va du simple questionnement à l'expression d'une souffrance⁹⁰ ».

4.2.2. Rendre compte et capitaliser

Le journal de bord

Utilisé notamment dans REPERE, Projets Fondation de France

Plusieurs tiers-veilleurs ont spontanément mis à l'écrit leurs observations et ressentis après leurs échanges avec les collectifs de projets, pouvant ainsi constituer un journal de bord. Celui-ci peut permettre au tiers-veilleur de collecter dans la durée ses réactions à chaud, afin d'y revenir tout au long du projet si nécessaire et de construire son analyse, qu'il peut ensuite transmettre aux porteurs de projet et qui viendra nourrir la capitalisation.

90. CIRFIP : Centre International de Recherche, Formation et Intervention en Psychosociologie. : « Les membres du CIRFIP se reconnaissent dans une approche qui privilégie les interactions entre les processus psychiques et les processus sociaux. » : <http://cirfip.org> (site consulté le 31 juillet 2019)

Le ressenti en fin de réunion

Utilisé notamment dans CO³

Un tiers-veilleur a convenu avec le collectif de recherche qu'un temps en fin de chaque réunion serait dédié au tiers-veilleur pour pouvoir partager une synthèse, un retour, un regard critique.

4.2.3. Proposer des outils participatifs pour faciliter ou accélérer la co-construction

Les outils d'animation participative, souvent issus des mouvements d'Éducation populaire, ou les outils développés dans la Recherche-Action-Participative, sont une ressource intéressante pour le tiers-veilleur, à mettre en place directement pour répondre à une demande du collectif ou à suggérer aux coordinateurs pour une animation favorisant la participation de tous et la co-construction.

L'atelier-scénario

Utilisé notamment dans Resp'Haies, Projets Fondation de France

Un « atelier-scénario » permet l'échange d'opinions, de points de vue, de souhaits, de doutes, de critiques et de suggestions sur un problème donné, d'experts, d'acteurs et de décideurs. La méthodologie stimule les discussions constructives et l'implication ultérieure dans le cadre d'un objectif défini collectivement et dont les premières étapes ont été identifiées et leur mise en œuvre répartie entre les participants.

Concrètement, un atelier-scénario vise à faire réfléchir les participants dans un premier temps à des scénarios utopistes, par groupes de pairs ; dans un deuxième temps à développer des scénarios pragmatiques, par groupes mixtes ; puis enfin à définir collectivement un plan d'action. Ces deux phases de travail permettent de faire émerger clairement les différences de perception de chaque groupe d'intérêt (groupes de pairs) et de travailler ensemble à la convergence des objectifs de chacun.

Les principaux buts d'un « Atelier-Scénario » sont :

- Identifier les divergences et les similarités de perception par différents groupes de participants, de problèmes et de solutions ;
- Définir ensemble des perspectives souhaitables ;
- Préciser un projet concret ;
- Développer des visions, plans et actions pour réaliser l'objectif ;
- Prendre conscience de problèmes à venir.

L'atelier Grande Histoire – Petite Histoire

Utilisé notamment dans Resp'Haies

Cet outil permet de nombreuses variations, plus ou moins longues, tout en gardant l'objectif de partager des récits. « Les participants ont tout d'abord une heure pour remplir un tableau vierge comprenant une ligne par année, la première année étant celle de notre naissance, la dernière étant l'année actuelle et 3 colonnes, la première pour y inscrire les années donc, la deuxième pour la petite histoire, la troisième pour la grande histoire. La petite histoire signifie notre histoire personnelle, la grande histoire, tout le reste. Il s'agit, pendant cette première heure, de trouver une anecdote par case vierge de ce tableau, signifiante par rapport à votre présence ici dans cette consigne : quels éléments de la petite et de la grande histoire vous ont amené ici aujourd'hui ? Il est difficile de remplir l'ensemble du tableau, il est bon d'essayer quand même. Puis vient le temps du récit. L'animateur demande l'année de naissance du plus âgé de l'assistance, voici donc notre année de départ. Année après année jusqu'à aujourd'hui, l'animateur va ainsi proposer aux participants de livrer leurs anecdotes, de la petite comme de la grande histoire. Le temps imparti est en moyenne de 1 mn par anecdote. Généralement, nous installons un système de prises de note sur une fresque grand format, recouvrant des murs ou des tables et signifiant la progression de nos histoires de vie. La consigne s'arrête d'elle-même quand la dernière personne a livré son anecdote de l'année en cours⁹¹. »

91. <http://www.scolepave.org/petite-histoire-grande-histoire>

Les groupes de pairs ou d'appartenance Utilisé notamment par ATD Quart Monde

La façon de pratiquer la recherche participative par le Croisement des savoirs d'ATD Quart Monde peut inspirer les tiers-veilleurs pour inciter à la co-construction au sein du collectif de recherche. Dans ces projets de recherche, les « groupes de pairs ou d'appartenance, garantissent l'autonomie des savoirs propres à chaque groupe d'acteurs, leur valorisation et leur remise en question. Ce sont des espaces qui permettent à chacun d'élaborer librement sa pensée, et qui permettent d'intégrer dans la réflexion entre pairs les apports d'autres groupes⁹². » Les points de vue ainsi librement exprimés en groupes de pairs pourront ensuite être confrontés, comparés, chacun des groupes pouvant argumenter mais aussi accepter de prendre en compte le point de vue de l'autre. « Le rôle des animateurs est crucial pour réussir à identifier le point de vue peu commun, décalé, dérangeant, pas forcément compréhensible au début, porté par la personne la plus exclue. C'est à partir de ce point de vue, de cette expérience que l'on interroge les pratiques, les concepts, les théories, les choix politiques...⁹³ ». Cette façon de procéder est cruciale pour limiter les asymétries de savoir et de pouvoir au sein de collectifs de recherche très hétérogènes. Ce travail pourra aboutir à la co-écriture des points d'accord, de désaccord, les pistes de réflexions etc.

Exercice pratique pour discuter ouvertement des dissensus :

Pour amener les membres du collectif de recherche à ouvertement entamer la discussion sur leurs potentiels désaccords ou obstacles à travailler ensemble, un exercice simple consiste à demander, en sous-groupe ou en plénière, à chacun de dire / écrire trois raisons pour lesquelles ils pourraient avoir des réticences à travailler ensemble ; trois raisons qui les aideraient à avoir confiance⁹⁴.

4.2.4. Créer du lien entre les projets

Groupes d'inter-visions Utilisé notamment dans Co-create

Les accompagnateurs.trices du Centre d'Appui de l'action Co-Create organisent des groupes « d'inter-visions ». Lorsqu'ils identifient une thématique, un enjeu, une difficulté commune à plusieurs projets, ils organisent alors un temps de réflexion commun entre ces projets afin qu'ils apprennent les uns des autres, s'apportent des idées de solutions.

4.2. Des ressources à créer pour des nouveaux métiers ?

Si le tiers-veilleur est utile pour renforcer la co-construction et la capitalisation en recherche participative, nous pouvons imaginer que de plus en plus de consortiums ou bailleurs seront à la recherche de tiers-veilleurs. Allons-nous vers la création d'un nouveau métier ? Faudrait-il alors créer des lieux permettant aux bailleurs et porteurs de projets de trouver un tiers-veilleur ? Faudrait-il alors « réguler » ce métier et s'assurer que les tiers-veilleurs aient la formation adéquate ? Ces questions restent ouvertes.

Les échanges lors du séminaire ont toutefois fait émerger trois outils potentiels :

Une plateforme du tiers-veilleur

Au vu de la diversité des projets de recherche participative, du besoin que le tiers-veilleur soit proche du projet géographiquement, et qu'il puisse se créer facilement une relation de confiance, il semble que trouver « chaussure à son pied » ne soit pas aisé, tant pour le tiers-veilleur que pour les porteurs de projet. Une plateforme en ligne pourrait alors être créée ou rejoindre les différents projets de plateforme de la recherche participative, afin de renforcer les réseaux d'acteurs.

92. ATD Quart Monde, *La démarche du Croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté*, Repères, Juin 2016 <https://www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2019/04/Livret-Démarche-du-Croisement-des-savoirs-sept-2016.pdf>

93. ATD Quart Monde, *Ibid.*

94. D'après *The Examining Community-Institutional Partnerships for Prevention Research Group*, 2006, dans Demange E., Henry E., Préau M. *De la recherche en collaboration à la recherche communautaire. Un guide méthodologique*. Paris. ANRS/Coalition Plus. Coll. Sciences sociales et sida. 2012

Cependant, la solution de la plateforme en ligne peut rapidement devenir une coquille vide. Les acteurs réunis lors du séminaire de décembre 2018 valorisent aussi les rencontres d'acteurs physiques ponctuelles⁹⁵. Cette plate-forme serait donc complémentaire à l'émergence d'une communauté de tiers-veilleurs.

Une formation tiers-veilleur

Si l'activité de tiers-veilleur se professionnalise, se généralise, on peut imaginer qu'il y aura un besoin de créer des formations pour non seulement, permettre l'apprentissage des tiers-veilleurs en devenir, mais surtout, pour « réguler » le métier et éviter des atteintes à la crédibilité du métier. Toutefois, mettre en place une formation n'aurait-il pas comme conséquence de figer le rôle de tiers-veilleur qui est pourtant – par essence – expérimental et évolutif ?

Une Charte du tiers-veilleur

Une solution envisagée lors du séminaire de décembre 2018 pour garantir la crédibilité et réguler dans une certaine mesure l'activité de tiers-veilleur, était de co-construire une Charte du tiers-veilleur. Cette Charte permettrait l'adhésion à des grands principes et un engagement mutuel dans un cadre souple : non seulement un engagement du tiers-veilleur à se rendre disponible pour la réussite du projet de recherche dans le cadre de ces principes, mais également un engagement des porteurs du projets à adhérer à ces principes et à se rendre disponibles pour le tiers-veilleur.

Cette idée a été retravaillée lors d'un atelier de l'École thématique Recherche Action Participative organisée en juillet 2019 à Mèze par le GDR PARCS⁹⁶, par une dizaine d'acteurs de la recherche participative. L'atelier a soulevé de nombreuses questions quant à la rédaction d'une charte tiers-veilleur parmi lesquelles : qui est légitime pour édicter une telle charte ? Celle-ci doit-elle contenir des « règles » et engagements ou bien seulement une vision souple ? Faudrait-il une charte « universelle » ou bien des chartes spécifiques par projet ?

La suite des travaux sur la charte est en réflexion au sein du Comité Scientifique Tiers-veilleur.

95. Sciences Citoyennes, *La recherche participative comme mode de production de savoirs original répondant aux besoins socio-environnementaux des citoyens*, rapport coordonné par FIORINI Cyril, 2016, 52p. Synthèse « Vers une plateforme en ligne sur la recherche participative ? » :

<https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2016/07/Synthese-Sciences-Citoyennes-Plateforme-Recherche-participative-2016.pdf>

96. <https://parcs.hypotheses.org>

Des ressources pour les tiers-veilleurs

Les outils et « moyens habiles » de la Recherche Action Participative

La communauté de la Recherche Action Participative développe des outils dédiés à ce type de recherche.

o Voir le site du SAS2 (Social Analysis System) :

<https://www.participatoryactionresearch.net>

o Et notamment le guide suivant téléchargeable gratuitement : Chevalier, Jacques M., Buckles, Daniel J. et Bourassa, M. (2013) *Guide de la recherche-action, la planification et l'évaluation participatives*, SAS2 Dialogue, Ottawa, Canada.

o Des formations à la RAP sont également régulièrement organisées.

Le théâtre forum

Le théâtre forum est « un spectacle de théâtre interactif qui permet par le biais du jeu théâtral de faire émerger la parole et la réflexion autour d'un thème choisi. »

o Voir le site du Théâtre de l'Opprimé : <http://www.theatredelopprime.com/compagnie/theatre-forum/>

o Voir le site Animafac : <https://www.animafac.net/fiches-pratiques/sensibiliser-par-le-theatre-forum/>

La psychosociologie

o Le CIRFIP organise des interventions et des formations, notamment sur l'analyse de pratiques, les dynamiques de groupes, les moyens habiles, la résolution de problème etc. : <http://cirfip.org/les-formations/>

Un guide méthodologique pour la recherche communautaire, qui peut amener de nombreuses pistes de réflexions pour le tiers-veilleur, et comprend notamment une partie sur la facilitation :

o Demange E., Henry E., Préau M. *De la recherche en collaboration à la recherche communautaire. Un guide méthodologique*. Paris. ANRS/Coalition Plus. Coll. Sciences sociales et sida. 2012

Un guide spécifique sur l'animation

o *Le guide de l'animateur : Une heure par semaine pour animer une grande communauté*, Jean-Michel Cornu, FYP Éditions, 2016 Cornu (<http://cornu.eu.org/>)

Un guide avec des notions de facilitation, le Lisode

o Le Lisode, une société coopérative spécialisée dans l'ingénierie de la concertation, propose des outils et des formations qui pourront inspirer les tiers-veilleurs : <http://www.lisode.com/accueil/> Voir notamment « Le Guide de consultation territoriale et de facilitation », 2017: <http://www.lisode.com/wp-content/uploads/2017/03/LisodeGuideconcertation.pdf>

De sites ressources en outils

o Les outils de la Coopérative d'Education Populaire *Le Contrepied* : <http://www.lecontrepied.org/>

o Le site du CEDIP (Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines) regroupe de nombreuses ressources sur des techniques d'animation : <http://www.cedip.developpement-durable.gouv.fr/techniques-d-animation-r564.html>

■ Conclusion – *Le tiers-veilleur, un rôle en perpétuelle invention*

Le dispositif tiers-veilleur est en pleine expérimentation dans plusieurs programmes de recherche participative. De plus, la diversité des configurations de projets donne une palette très variée de missions, rendant presque chaque intervention unique selon le contexte, mais sûrement aussi selon le profil du tiers-veilleur. Cette note cherche donc à donner des clés d'inspirations pour les tiers-veilleurs en action, tout en étant un document évolutif qui pourra être augmenté au cours des expérimentations.

Toutefois, cette note tente de poser des bases du contexte et des objectifs communs du rôle de tiers-veilleur : pérenniser, capitaliser et assurer une co-construction des savoirs au sein des partenariats de recherche participative afin de permettre le renforcement, la multiplication et l'institutionnalisation de ce mode de production des savoirs.

Bibliographie

Livres

Chevalier, Jacques M., Buckles, Daniel J. et Bourassa, M. (2013) *Guide de la recherche-action, la planification et l'évaluation participatives*, SAS2 Dialogue, Ottawa, Canada.

Demange E., Henry E., Préau M. *De la recherche en collaboration à la recherche communautaire. Un guide méthodologique*. Paris. ANRS/Coalition Plus. Coll. Sciences sociales et sida. 2012

IRWIN Alan, *Citizen Science: A Study of People, Expertise and Sustainable Development*. Routledge, 1995

Articles scientifiques

AKRICH Madeleine, « Co-construction », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/es/dico/co-construction>

ARNSTEIN Sherry R., « A Ladder Of Citizen Participation », *Journal of the American Planning Association*, 35 :4, 1969, 216-224.

CONTAMIN Jean-Gabriel, LEGRIS Martine, SPRUYT Émilie, « Dossier : Des recherches participatives dans la production des savoirs liés à l'environnement – La participation de la société civile à la recherche en matière d'environnement : les citoyens face au double cens caché participatif », *Natures Sciences Sociétés*, N° 4, 2017, p. 381-392

CORREAU Audrey, GUILLET Fanny, RABAUD Suzanne, "The influence of ecological knowledge on biodiversity conservation policies : A strategic challenge for knowledge producers". *Journal for Nature Conservation*, Vol 46, December 2018, p. 97-105

COUTURE Christine, BEDNARZ Nadine et BARRY Souleymane, « Conclusion : Multiples regards sur la recherche participative. Une lecture transversale », in ANADÓN Marta (ss dir), *La recherche participative. Multiples regards*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007, p. 205-222.

DEMEULENAERE Élise, RIVIÈRE Pierre, HYACINTHE Alexandre, BALTASSAT Raphaëll, BALTAZAR Sofia, et al., « La sélection participative à l'épreuve du changement d'échelle. A propos d'une collaboration entre paysans sélectionneurs et généticiens de terrain. » *Natures Sciences Sociétés*, EDP Sciences, 2017, 25 (4), pp.336-346. <10.1051/nss/2018012>. >hal-01768948>

FLIPO Fabrice, « Science citoyenne », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/es/dico/science-citoyenne>.

GÉLINEAU Lucie, « Quand recherche-action participative et pratiques AVEC se conjuguent : enjeux de définition et d'équilibre des savoirs 1 Mères et monde », *RECHERCHES QUALITATIVES – Hors Série*, numéro 13, 2012, pp. 35-54

HALL Budd et TANDON Rajesh, « Decolonization of knowledge, epistemicide, participatory research and higher education », *Research for All*, 2017, vol. 1, n° 1, pp. 6-19. DOI 10.18546/RFA.01.1.02.

WAKEFORD, T. and SANCHEZ RODRIQUEZ J., « Participatory action research: towards a more fruitful knowledge » in *Facer, K. and Dunleavy, K. (eds.) Connected Communities Foundation Series*. Bristol: University of Bristol/AHRC Connected Communities Programme, 2018

Rapports

ATD Quart Monde, *La démarche du Croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté*, Repères, Juin 2016 <https://www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2019/04/Livret-Démarche-du-Croisement-des-savoirs-sept-2016.pdf>

Alliance Sciences et Société (ALLiss), *Prendre au sérieux la société de la connaissance*, Livre Blanc, 2017, p.43

Centre d'Appui de l'Action Co-Create, *Manger juste et durable en région Bruxelles-Capitale, 11 propositions issues du forum Co-Create*, Innoviris, 2019, 65p.

Comité opérationnel « Recherche », *Rapport au ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, 2008, URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000527-grenelle-de-l-environnement-chantier-n-30-recherche>

Cornu Jean-Michel, *Le guide de l'animateur : Une heure par semaine pour animer une grande communauté*, FYP Éditions, 2016 Cornu (<http://cornu.eu.org/>)

HOULLIER François et MERILHOU-GOUDARD Jean-Baptiste, *Les sciences participatives en France. État des lieux, bonnes pratiques et recommandations*, Rapport aux ministres en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2016, 122 p.

Hulloven Xavier, *Co-Create pour une résilience urbaine en Région de Bruxelles-Capitale*, Innoviris, 2017, <http://www.cocreate.brussels/IMG/pdf/presentationco-createxavierhulhovendec2017.pdf>

IFOAM, PARTICIPATORY GUARANTEE SYSTEMS (PGS) : *Participatory Guarantee Systems (PGS) are locally focused quality assurance systems. They certify producers based on active participation of stakeholders and are built on a foundation of trust, social networks and knowledge exchange.*, <https://www.ifoam.bio/en/organic-policy-guarantee/participatory-guarantee-systems-pgs>

Le Lisode (Mathieu Dionnet, Amar Imache, Elsa Leteurtre, Jean-Emmanuel Rougier, Aleksandra Dolinska), *Le Guide de consultation territoriale et de facilitation*, 2017: <http://www.lisode.com/wp-content/uploads/2017/03/LisodeGuideconcertation.pdf>

Martinuzzi, A., Hametner, M., Katzmaier, H., Stahl, B., Dimitrova, A., Lorenz, W., More-Hollerweger, E., Wurzer, G., Chung, C., Gulas, C., Schroll, G., Werdenigg, A., Rainey, S., Wakunuma, K., *Network Analysis of Civil Society Organisations' participation in EU Framework Programmes*, Vienna & Leicester, 2016.

Sciences Citoyennes, *La recherche participative comme mode de production de savoirs original répondant aux besoins socio-environnementaux des citoyens*, rapport coordonné par FIORINI Cyril, 2016, 52p.

Sciences Citoyennes, *La recherche participative comme mode de production de savoirs original répondant aux besoins socio-environnementaux des citoyens*, rapport coordonné par FIORINI Cyril, 2016, 52p. Synthèse « Vers une plateforme en ligne sur la recherche participative ? » : <https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2016/07/Synthese-Sciences-Citoyennes-Plateforme-Recherche-participative-2016.pdf>

Sciences Citoyennes, *Synthèse du séminaire. Le Tiers-veilleur : un acteur de la recherche participative*. 2019 <https://sciencescitoyennes.org/co-construction-du-role-du-tiers-veilleur-synthese-de-seminaire/>

Sciences Citoyennes, *La recherche participative comme mode de production de savoirs. Un état des lieux des pratiques en France*, rapport coordonné par STORUP Bérangère, 2013, 94p.

Van den Akker Jordy, *Le Manuel Pratique des Systèmes Participatifs de Garantie*, Nature et Progrès, 2015, <http://www.natureetprogres.org/producteurs/N&PM-SPG2015-V7web.pdf>

Charte des sciences et recherches participatives en France, Accompagner, soutenir et promouvoir les collaborations entre acteurs de la recherche scientifique et de la société civile, 2017, <https://inra-dam-front-resources-cdn.brainsonic.com/ressources/afile/403674-cf7ac-resource-charte-francaise-des-sciences-et-recherches-participatives.pdf>

Documents internes

Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche, *Analyse transversale des projets de REPERE (AAP2), Atelier auprès des tiers-veilleurs : quelles recommandations issues de l'observation des projets REPERE ?*, Note de capitalisation, 2014, 15p.

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *Synthèse du Colloque REPERE des 15 et 16 mai 2014, 2016*, 21p.

Sciences Citoyennes, *Accompagner la recherche participative : le dispositif 'tiers-veilleur' d'appui à la co-construction des savoirs*, Note de cadrage à destination de la Fondation de France, octobre 2016

Documents de projet de Resp'HAIES

Documents de travail du COPIL REPERE

Sites internet

Site Animafac : <https://www.animafac.net/fiches-pratiques/sensibiliser-par-le-theatre-forum/>

Site de l'ANSES : <https://www.anses.fr/fr/content/charte-de-louverture-de-lexpertise-%C3%A0-la-soci%C3%A9t%C3%A9>

Site de l'ADEME : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/CO32018-67#resultats>

Site du CEDIP : <http://www.cedip.developpement-durable.gouv.fr/techniques-d-animation-r564.html>

Site du CIRFIP : <http://cirfip.org>

Site de l'action Co-Create : <http://www.cocreate.brussels/-Centre-d-Appui->

Site du Lisode : <http://www.lisode.com/accueil/>

Site de l'INRA sur les sciences participatives : <https://sciencesparticipatives.inra.fr/>

Site du GDR PARCS : <https://parcs.hypotheses.org>

Site du Larousse : https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/réflexif_réflexive/67480

Site de Nature et Progrès : <http://www.natureetprogres.org/index.html>

Site des PICRI : <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/partenariats-institutions-citoyens-recherche-innovation-picri>

Site du SAS2 : <https://www.participatoryactionresearch.net>

Site de la SCOP Le Contrepied : <http://www.lecontrepied.org/>

Site de la SCOP Le Pavé : <http://www.scoplepave.org/>

Site de la SCOP L'Orgage : <http://www.scoplorage.org/>

Site du programme REPERE : <http://www.programme-repere.fr/repere2015/la-commission-pluraliste-repere/>

Site de Sciences Citoyennes : <https://sciencescitoyennes.org>

Synthèses des séminaires Sciences Citoyennes : du 27 juin 2017 : <https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2019/01/Synthèse-séminaire-27-juin-2017.pdf> et du 17 octobre 2017 : https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2019/01/Synthèse_Bailleurs_RP_17102017_v2.pdf, consultés le 12/08/2109

Charte des sciences et recherches participatives en France : <http://www.sciences-participatives.com/Billets/Charte>

Site du Théâtre de l'Opprimé : <http://www.theatredelopprime.com/compagnie/theatre-forum/>

Annexe 1 – Le Programme REPERE

Ce programme prenait place dans la programmation scientifique que le ministère de l'Environnement a conduite de 1990 à 2016. Cette initiative ministérielle visait à ouvrir une voie de recherche ouverte sur la société⁹⁷. Ainsi, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, le comité opérationnel « recherche » recommandait, dans son rapport rendu au ministère de l'écologie en septembre 2008, de « renforcer les liens science-société » par la « prise en compte des attentes sociétales ». Une des propositions énoncées pour atteindre cet objectif était d'« encourager la consultation des acteurs de la société, les associer à la définition et au déroulement de certains programmes de recherche participatifs »⁹⁸.

Le programme REPERE engageait aussi une démarche de réflexion sur de telles pratiques de collaboration chercheurs-associations avec l'organisation de séminaires et de rencontres entre les différents partenaires et donc un engagement des porteurs de projets sélectionnés à participer à l'ensemble des activités du programme REPERE. Ce conditionnement du soutien financier aux activités transversales du programme a été une caractéristique que l'on ne retrouve pas dans d'autres dispositifs emblématiques de financement de recherche participative comme les PICRI (Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation), mais qui a été repris dans CO³. De plus, les instances transversales (comité de pilotage, d'évaluation, et groupe d'animation) étaient constitués de façon à représenter la recherche et le monde associatif. Un groupe de capitalisation, constitué de certains membres des comités, a également permis de rendre des recommandations. Ainsi, les objectifs d'expérimentation et de réflexivité étaient centraux dans la démarche du programme REPERE.

Si les appels à projets REPERE n'ont pas été renouvelés, le ministère de l'Environnement a poursuivi son soutien à la recherche participative sous la forme d'un forum d'échange et de partage à partir des expériences menées. Depuis juin 2015, une commission dite « pluraliste » créée pour deux ans par le ministère de l'Environnement se réunit régulièrement dans le cadre du programme REPERE. Sont membres de la commission pluraliste REPERE des chercheurs, des représentants associatifs, des représentants d'institutions de recherche et de services techniques de conseils régionaux. Suite au financement des 18 projets, cette commission a été créée avec les objectifs suivants⁹⁹ :

- o approfondir l'analyse des conditions dans lesquelles devrait se dérouler la participation des associations à la recherche
- o formuler des recommandations sur les questions d'évaluation, de financement et de formation que pose la participation des associations à la recherche
- o veiller à la capitalisation et à la diffusion des conclusions issues des travaux conduits dans le cadre de REPERE

Fin 2016, le ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé une manifestation d'intérêt et a labellisé une quinzaine de projets, afin de les rendre visibles et de valoriser leur conception d'une recherche ouverte sur la société. Un colloque s'est tenu en juin 2018 afin de confronter les récits d'expérience de ces projets avec les interrogations théoriques sur la construction des savoirs produits par ces recherches, leur évaluation et leur appui aux politiques publiques.

97. Cette expérience est analysée dans un numéro (vol. 25, supplément septembre 2017) de la revue « Natures sciences sociétés » (nss.journal.org) intitulé « Pour une recherche en appui à l'action publique : leçons de l'expérience du ministère de l'environnement » (1990-2016).

98. Comité opérationnel Recherche (2008), *Comité opérationnel « Recherche », Rapport au ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, p. 19, URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000527-grenelle-de-l-environnement-chantier-n-30-recherche>

99. <http://www.programme-repere.fr/repere2015/la-commission-pluraliste-repere/>, site consulté le 8 janvier 2019

Annexe 2 – Le séminaire tiers-veilleur – décembre 2018

Dans le cadre du projet soutenu par la Fondation de France, *Le tiers-veilleur : un acteur de la recherche participative*, Sciences Citoyennes a organisé un séminaire de travail les 3 et 4 décembre 2018. Il visait à mener une réflexion commune sur l'intérêt et le format d'un accompagnement réflexif et méthodologique dans les démarches de co-construction des savoirs.

Pour préciser le contour des missions du tiers-veilleur, le séminaire a poursuivi plusieurs objectifs :

- o rassembler des acteurs d'horizons différents, partageant une même conception exigeante de la participation en recherche et cherchant à se donner les moyens d'en assurer le meilleur fonctionnement possible ;
- o permettre les échanges entre acteurs, à partir des retours d'expérience en matière d'accompagnement à la co-construction des savoirs ;
- o formuler des propositions sur les fonctions qui paraissent les plus intéressantes pour le tiers-veilleur, pour la rédaction d'un guide destiné aux acteurs de la recherche participative.

Le séminaire s'est déroulé en trois temps :

- o Échanges et « groupes d'interview mutuelle » l'après-midi du 3 décembre 2018 : présentations dans l'espace, table ronde présentant deux modèles d'accompagnement à la recherche participative, l'exemple de Co-Create et celui de REPERE, et enfin, des interviews mutuelles en petits groupes sur des critères de réussite de la co-construction et de son accompagnement.
- o Soirée conviviale et atelier « petite histoire-grande histoire » le soir du 3 décembre 2018 : les participants étaient invités en groupe à retracer une fresque historique de la recherche participative, du point de vu de la grande histoire et de la petite histoire (c'est-à-dire leur histoire personnelle).
- o Ateliers de travail et retour sur le séminaire le matin du 4 décembre 2018 : les groupes se sont formés selon leurs affinités avec les thématiques dégagées lors des interviews de la veille. Les restitutions en commun ont permis de dégager les lignes de convergence et de débats.

La plupart des méthodes d'animation (présentation dans l'espace, groupes d'interviews mutuelles et atelier petite histoire-grande histoire) a visé à rendre participatif le travail réalisé et s'est inspirée des outils et méthodes de l'éducation populaire. On pourra retrouver de la documentation sur la raison d'être et les techniques sur le site de la Scop Le Pavé¹⁰⁰, ou sur le site de la Scop l'Orage¹⁰¹.

La synthèse des échanges lors du séminaire est disponible sur le site de Sciences Citoyennes¹⁰².

Liste des participants au séminaire « Accompagnement de la recherche participative », décembre 2018 :

ALTHKHOVA Yulia	Université Reims
AMICHI Hichem	École d'Ingénieurs de Purpan
AUDOUX Christine	SAFIR
BALTZER Agnès	Université Nantes
BARRÉ Rémi	IFRIS
BERTHOLUS Antoine	IRD
BLANGY Sylvie	CNRS
BROSSAUD Claire	Coexistence
BOCQUET Bertrand	Boutique des Sciences Lille

100. <http://www.scoplepave.org/>

101. <http://www.scoplorage.org/>

102. Sciences Citoyennes, *Synthèse du séminaire. Le Tiers-veilleur : un acteur de la recherche participative*. 2019 <https://sciencescitoyennes.org/co-construction-du-role-du-tiers-veilleur-synthese-de-seminaire/>

BOUTRY Vincent	Université Populaire Roubaix
CHABLE Véronique	INRA
CHOISIS Jean-Philippe	INRA
CLEMENT-KUMAR Floriane	INRA
CERF Marianne	Agro-Paris Tech
CHAMARET Philippe	Institut Écociroyen pour la Connaissance des Pollutions
COSSON Jean-François	INRA
COQUARD Charlotte	Sciences Citoyennes
DEFALVARD Hervé	Université Paris-Est Marne-la-Vallée
DEMEULENAERE Élise	CNRS
DESNOS Philippe	TRAME
DUFILS Arnaud	INRA
FIORINI Cyril	CNAM
GALLEY Cyril	CPIE
GASCUEL Chantal	INRA
GOLDRINGER Isabelle	INRA
HAUZY Céline	Les Glénans
HAZARD Laurent	INRA
HOUDART Marie	IRSTEA
HULHOVEN Xavier	CO-Create
JOUAN Robin	CIVAM Oasis
LAPPRAND Aude	Sciences Citoyennes
LECLERCQ Maya	Sociotopie
LEGRAND Marine	Ecole des ponts
LEMEILLEUR Sylvaine	CIRAD
LESTIENNE Dominique	Étincelle
LUNEAU Aymeric	MNHN
MALBEC Yves-Pierre	FADEAR
MELAN Morgane	CIVAM Valençay
MILLIER Claude	NSS Dialogues
MILLOT Glen	Sciences Citoyennes
PAUGAM Guillaume	Nature et Progrès
PAYET Anne-Laure	ILEVA
PORTE Emmanuel	DJEPVA
RIBAULT Claire	Les ateliers des jours à venir
RIBOLI-SASCO Livio	Les ateliers des jours à venir
ROTURIER Christophe	INRA
SERIN Ludovic	CPIE
MALCHAIR Laure	Co-Create
VAN DER LINDEN Maëlle	Co-Create
VANKEERBERGHEN Audrey	Co-Create
VERGNES Alan	Université Montpellier
VINGLASSALON Arsène	SYAPROVAG

■ Annexe 3 – les profils-types de projets par les Tiers-veilleurs de REPERE

En constatant la multiplicité des pratiques derrière le label de « recherche collaborative » du programme REPERE, les tiers-veilleurs de REPERE ont identifié un cadre d'analyse avec trois profils types de projets.

Les profils-types des projets REPERE identifiés par les tiers-veilleurs :

« Un premier type vise en premier lieu une meilleure interaction entre chercheurs et associations, la thématique du partenariat apparaît alors comme une occasion de conduire un tel effort. En termes de valeurs partagées, le partenariat s'inscrit d'abord dans un horizon civique consistant à contribuer à une sorte de mutation de la démocratie (s'inscrivant dans le courant de la démocratie technique ou dialogique).

D'autres projets s'éloignent de ce premier type en ce qu'ils sont d'abord conçus autour d'une thématique précise, déclencheuse du projet car soumise à controverse au sein de réseaux sociotechniques actifs.

Cependant, au sein de ces projets d'emblée initiés autour de thématiques controversées, deux profils-types peuvent être distingués sur le plan des engagements normatifs observés.

- Un premier profil-type rassemble des représentants de différentes parties prenantes de la controverse à l'origine du projet : différentes problématisations concurrentes et/ou valeurs normatives s'y affrontent, ce qui peut donner lieu à la coexistence au sein même du projet de deux types de travail critique en tension : une « critique radicale » Vs une « critique régulatrice », selon les termes de certains de nos interlocuteurs.

Un second profil-type se caractérise au contraire par une convergence explicite autour de valeurs partagées et d'une volonté d'aboutir à une problématisation commune du thème considéré. Dans ce cas, le partenariat vise en quelque sorte à construire une « coalition de cause » dans une perspective de réforme, le travail critique est alors plutôt de type « régulateur »¹⁰³.

103. Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche, « Analyse transversale des projets de REPERE (AAP2), Atelier auprès des tiers-veilleurs : quelles recommandations issues de l'observation des projets REPERE ?, Note de capitalisation », 2014, 15p.



@ charlotte.coquard@sciencescitoyennes.org

☎ 01 43 14 73 65

✍ Sciences Citoyennes - 38 rue St Sabin - 75011 Paris

🌐 <https://sciencescitoyennes.org>